



Le Syndicat Départemental
des Énergies de Seine-et-Marne



Édition 2023

Rapport d'activité



Pierre YVROUD Président du SDESM

Chers adhérents, chers collègues, chers partenaires,

C'est avec fierté que je vous présente le rapport d'activité 2023 du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM), témoignage de notre engagement renforcé et des réussites significatives au service de nos communes.

L'année écoulée a été une nouvelle fois marquée par des avancées notables. Très logiquement, car c'est bien dans notre rôle historique, nous avons intensifié nos efforts pour garantir une alimentation électrique toujours plus fiable et plus sécurisée.

Parallèlement, nous avons également consolidé le soutien à nos communes dans l'adoption de solutions d'éclairage public plus performantes et plus économiques. Le SDESM, en obtenant des financements records de la part de l'État et de la Région Île-de-France, vous a donné plus que jamais les moyens d'agir pour la modernisation de nos infrastructures d'éclairages. L'enjeu sur ce point est double : accélérer la transition énergétique de nos collectivités tout en générant des économies substantielles sur nos factures d'énergie !

Concernant la promotion de la mobilité électrique, nous avons également franchi une étape décisive avec le lancement du nouveau programme de déploiement de bornes de recharge.

Ce projet s'inscrit dans notre Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE), voté en 2022, et visant à rendre le réseau Ecocharge77 encore plus attractif.

Fin 2023, nous avons donc étendu notre offre en intégrant les bornes des villes de Meaux, de Melun et de Crécy-la-Chapelle, inaugurant ainsi une série d'implantations prévues jusqu'en 2026 avec l'installation de plus de 150 nouvelles bornes de recharge à travers tout notre territoire.

L'année à venir sera riche en nouvelles opportunités et défis, et c'est bien avec notre collaboration continue et à notre engagement collectif, que le SDESM continuera à jouer un rôle essentiel dans le développement durable et l'innovation énergétique en Seine-et-Marne.

Je vous invite à explorer ce rapport pour découvrir en détail nos actions et l'impact tangible de nos initiatives sur notre territoire.

**“ Ensemble, continuons à construire
un avenir énergétique plus durable. ”**

Sommaire

04 LES FAITS MARQUANTS ET LES MANIFESTATIONS

08 L'ORGANISATION ET LES INSTANCES

12 LES CONCESSIONS ÉLECTRIQUE ET GAZ

- Le contrôle de la concession électrique
- L'analyse technique
- L'analyse des travaux réalisés par le concessionnaire
- Le contrôle au quotidien du concessionnaire électricité
- Le contrôle de la concession gaz

20 LA QUALITÉ DE LA FOURNITURE

- La suppression des fils nus
- La démolition des postes tours
- La campagne de pose enregistreurs de tension
- La rénovation des postes de transformation

26 LES ENFOUISSEMENTS DES RÉSEAUX

30 L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Le marché de maintenance et d'exploitation d'éclairage extérieur
- Les travaux

36 LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Le Conseil en Énergie Partagé (CEP)
- Le projet EMIT
- Les énergies renouvelables
- Les Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- La Commission Consultative Paritaire (CCP)
- La mobilité décarbonée

50 LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

54 LES ACHATS D'ÉNERGIE ET LES MARCHÉS PUBLICS

- La commande publique
- Le groupement de commandes gaz et électricité

58 LES FINANCES ET LES RESSOURCES HUMAINES

- Le budget 2023
- Le détail des charges à caractère général
- Les ressources humaines
- Le trombinoscope du personnel

66 LES OUTILS DE COMMUNICATION

68 LE PÔLE ÉNERGIE ÎLE-DE-FRANCE

70 LES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE

Rétrospective 2023



16 mars MATINALE DU CLUB CAPBIOGNV 77

Une cinquantaine de participants se sont réunis à l'ICAM de Lieusaint pour assister à la 2^e matinale du Club CapBioGNV 77. L'AFGNV a exposé les perspectives de développement de la filière ainsi que les initiatives prévues par CapBioGNV77 pour 2023. Des témoignages d'acteurs économiques et des présentations de constructeurs de véhicules ont également enrichi les échanges.



21 mars VISITE DU CENTRE DE RECHERCHE RICE

Mardi 21 mars, les élus et les agents du SDESM ont visité le centre de recherche RICE de GRTgaz à Villeneuve-la-Garenne. Cette visite leur a permis de découvrir les nouvelles techniques de gazéification, les outils d'analyse innovants ainsi que les tests réalisés sur les infrastructures du centre. L'après-midi, la délégation s'est rendue à la plateforme d'expérimentation sur l'hydrogène, FenHyx, à Alfortville. Cette plateforme est spécialement dédiée aux essais de transport et d'injection d'hydrogène dans les infrastructures gazières.

3 avril LE SDESM LAURÉAT DU FONDS VERT

Le président Pierre Yvroud était invité par Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, à la présentation des premiers lauréats du Fonds vert. Retenu par l'Etat, le projet de rénovation de l'éclairage public porté par le SDESM obtenait une dotation de 559 176 € pour la modernisation de 1 502 points lumineux au bénéfice de 35 communes.



9 juin JOURNÉE PORTES OUVERTES

À l'occasion de la journée portes ouvertes du SDESM, le président Pierre Yvroud a accueilli le préfet de Seine-et-Marne, Lionel Beffre, et la députée Aude Luquet pour une cérémonie des lauréats du Fonds vert. Près de 150 élus, agents de collectivités et partenaires institutionnels ont découvert les services du SDESM. Après la cérémonie des 35 collectivités bénéficiaires des aides Fonds vert pour la rénovation de l'éclairage public, les participants ont exploré divers sujets d'actualité à travers des mini-conférences et ateliers pratiques.



27 juin SIGNATURE DU MOU HYDROGÈNE

Au Salon de l'Association des Maires d'Île-de-France, Pierre Yvroud a signé un protocole d'accord pour l'étude de boucles locales d'hydrogène avec GRDF, la Banque des Territoires, la CCI Paris Île-de-France et les syndicats d'énergie franciliens. En présence de Bertrand de Singly, directeur clients territoires Île-de-France chez GRDF, cet engagement fait partie du mémorandum d'entente hydrogène du SDESM.



23 septembre 61^e CONGRÈS DE L'AMF77

Comme chaque année, les élus et agents du SDESM étaient à disposition des collectivités tout au long de cette journée riche en échanges et en rencontres. Durant la matinée, le président Pierre Yvroud a signé une convention de partenariat pour la fiabilisation des comptes avec Isabelle Roux-Trescases, directrice départementale des finances publiques de Seine-et-Marne.



16 octobre

MATINALE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Le SDESM et Enedis ont organisé une conférence intitulée « Les clés d'une consommation électrique économe et responsable » pour les élus de Seine-et-Marne. Une centaine d'élus et d'agents des collectivités étaient présents pour cet événement centré sur la sobriété énergétique. Sous la présidence de Pierre Ory, préfet de Seine-et-Marne, les interventions de Guy Geoffroy, président de l'AMF77, François Deysson, président de l'AMR77, d'Enedis, de l'Ifpeb et du SDESM ont permis de présenter des solutions concrètes pour réaliser des économies significatives sans investissements massifs.

15 novembre

NOCTURNE ÉCLAIRAGE PUBLIC

La 1^{ère} conférence nocturne du SDESM dédiée à l'éclairage public réunissait une centaine d'élus et d'agents des collectivités. Un moment précieux pour s'informer sur les réglementations, partager des solutions pour réduire l'impact de l'éclairage sur la biodiversité et (re)découvrir les actions et l'accompagnement du SDESM pour ses communes adhérentes.



16 novembre

VISITE DE LA DGFIP

Le président du SDESM, Pierre Yvroud, a accueilli Isabelle Roux-Trescases et Sandrine Fabregues de la DDFIP de Seine-et-Marne au SDESM. Après une visite des locaux, elles ont assisté à la présentation de notre projet de règlement budgétaire et financier (RBF).



22 novembre

25^e FORUM D'ENSEMBLE 77

Le SDESM a participé au 25^e Forum des collectivités et travaux publics d'Ensemble77. Lors de la table ronde « Financer les projets de transition écologique », le syndicat a été associé aux débats sur les réseaux de chaleur avec Maxence Gille, Lionel Moinier, et Philippe Baptist. Il a rappelé qu'il peut accompagner tous les projets de chaleur renouvelable en Seine-et-Marne grâce au Contrat Chaleur Renouvelable. En tant que mandataire de l'ADEME jusqu'au 31 décembre 2025, le syndicat est l'interlocuteur unique des collectivités pour toutes les phases d'un projet et l'attribution des subventions du Fonds Chaleur.



24 novembre

VISITE DU SYNDICAT D'ÉNERGIES DE GUADELOUPE

Le SDESM a accueilli une délégation du Sy.MEG Énergies de Guadeloupe. Au cours de cette journée, le syndicat a présenté son fonctionnement et ses activités en détail. La rencontre, avec Ketty Péroumalkan, directrice générale des services, et Gilyse Cazimir, chargée du contrôle de gestion et de la qualité clientèle, a permis d'échanger sur nos services.



15 décembre

VISITE DE LA DGEC

Le SDESM a reçu Florian Leduc de la DGEC et son équipe, accompagnés de représentants de la FNCCR. Accueillis par Pierre Yvroud, président du SDESM, la délégation a découvert nos missions lors de visites à Seine-Port, Crisenoy, et Moisenay pour observer nos projets en cours. La matinée s'est poursuivie au siège avec une présentation de nos services et des échanges avec les élus et responsables de pôles.

L'organisation et les instances

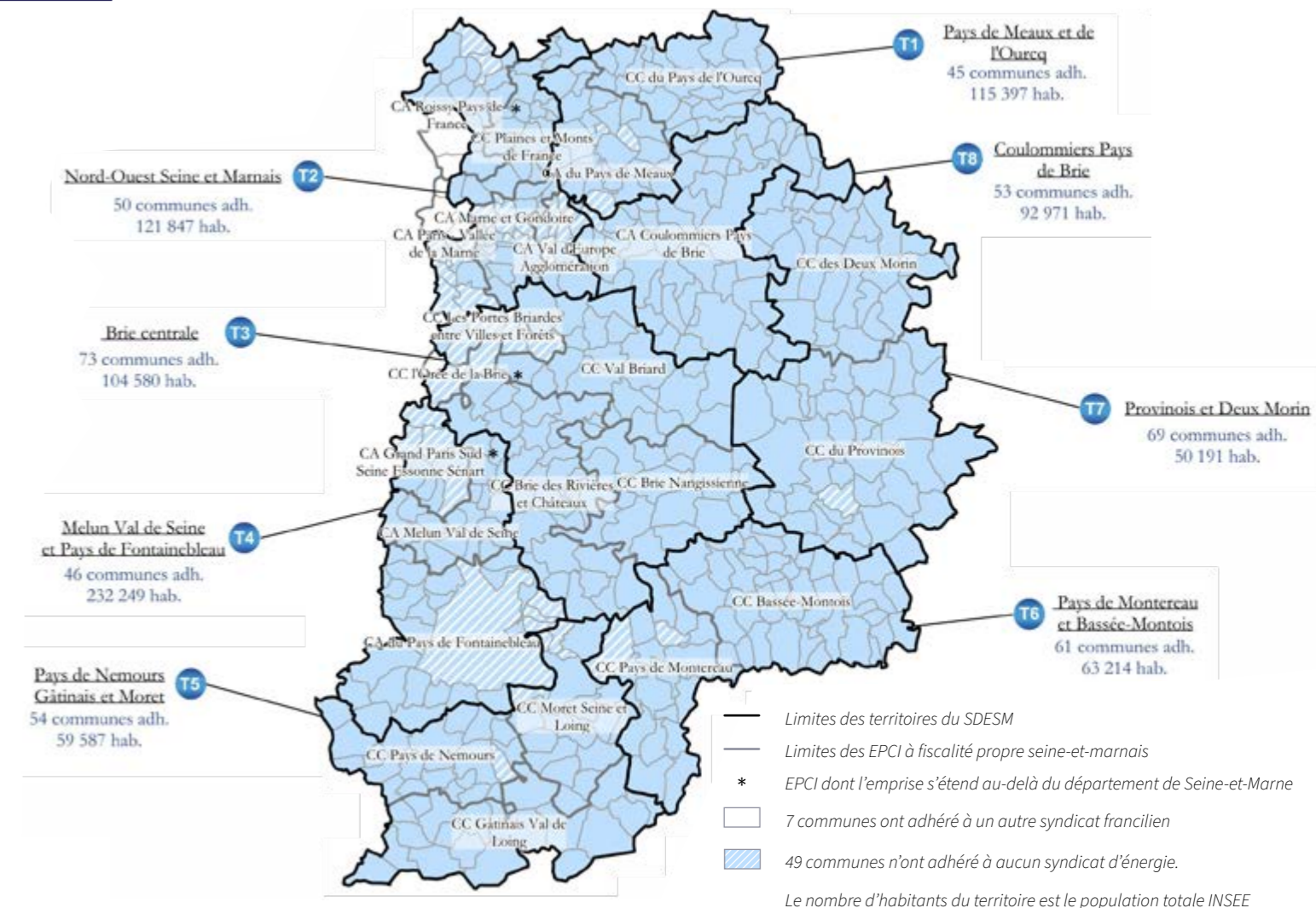


L'organisation territoriale

Depuis sa création en 2014, les missions du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) ont fortement évolué. De l'électrification des collectivités, le SDESM est désormais devenu, en 10 ans, un acteur majeur dans le secteur des énergies et de la mobilité décarbonée en Île-de-France.

Le SDESM est un syndicat mixte composé de 451 communes et 3 EPCI à fiscalité propre, soit un territoire de près de 860 000 habitants. Si sa fonction première, en qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie, est d'assurer le bon fonctionnement du réseau électrique, le SDESM est aujourd'hui reconnu comme un acteur majeur de la transition écologique et énergétique à l'échelle du département.

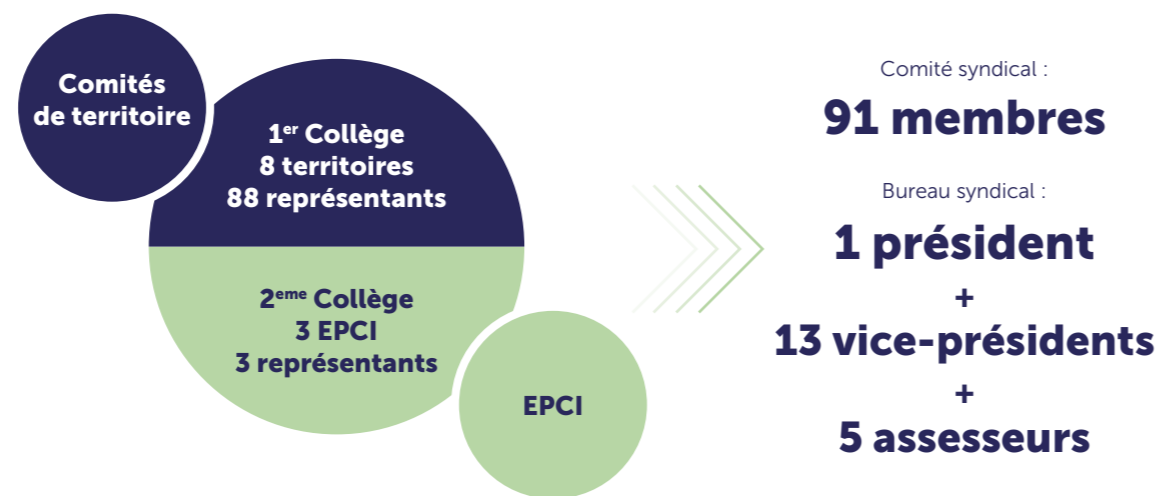
Carte des comités de territoires



Le comité syndical

Le comité syndical du SDESM est l'instance délibérative qui détermine la politique générale du syndicat et vote les principales décisions.

Ses membres sont désignés par l'ensemble des délégués titulaires (2 par commune, 1 par EPCI) et suppléants (1 par commune) issus des conseils municipaux et communautaires.



LES 8 TERRITOIRES

1. Pays de Meaux et de l'Ourcq : **11 délégués**
2. Nord-Ouest Seine-et-Marnais : **12 délégués**
3. Brie Centrale : **14 délégués**
4. Melun Val-de-Seine et Pays de Fontainebleau : **13 délégués**
5. Pays de Nemours, Gâtinais et Moret : **9 délégués**
6. Pays de Montereau et Bassée-Montois : **11 délégués**
7. Provinois et Deux Morin : **11 délégués**
8. Coulommiers Pays de Brie : **7 délégués**

Le bureau syndical

Élu par le comité syndical pour mettre en œuvre les choix stratégiques du syndicat, le bureau est constitué d'un président, 13 vice-présidents et 5 assesseurs.

PRÉSIDENT



Pierre YVROUD

VICE-PRÉSIDENTS



Christian POTEAU
1^{er} vice-président
Chargé des relations avec les 8 territoires et les syndicats d'énergie d'Île-de-France



Pascal FOURNIER
4^{ème} vice-président
Chargé du suivi du contrôle des concessionnaires Enedis et GRDF et du contrôle de la TCCFE



Jacques ILLIEN
7^{ème} vice-président
Chargé de la mobilité électrique et du développement des carburants propres



Bernadette BEAUVAIS
10^{ème} vice-présidente
Chargée du développement des technologies innovantes de gaz et d'électricité renouvelables



Frédéric MOREL
13^{ème} vice-président
Chargé de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et du Conseil en Énergie Partagé



Jacques DELPORTE
2^{ème} vice-président
Chargé du suivi des PCAET et du développement de l'hydrogène décarboné



Claude RAIMBOURG
5^{ème} vice-présidente
Chargée des relations avec la FNCCR et les acteurs institutionnels de l'énergie



Philippe BAPTIST
8^{ème} vice-président
Chargé des relations avec les opérateurs de communications électroniques et du développement des réseaux de chaleur et de froid



Stéphanie AUZIAS
11^{ème} vice-présidente
Chargée des relations avec les usagers et du développement d'un comité consultatif de la transition écologique



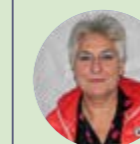
Michel GARD
3^{ème} vice-président
Chargé du suivi des travaux sur le réseau électrique basse tension



Didier FENOUILLET
6^{ème} vice-président
Chargé de l'éclairage public et du développement de la Smart City



Christophe MARTINET
9^{ème} vice-président
Chargé du SIG et de la stratégie Open Data



Claire CAMIN
12^{ème} vice-présidente
Chargée de la commande publique durable

ASSESEURS



Gilles DURAND
1^{er} assesseur



Michel DUBARRY
2^{ème} assesseur



Freddy BODIN
3^{ème} assesseur



Pascal MACHU
4^{ème} assesseur



Julien AGUIN
5^{ème} assesseur

Les concessions électrique et gaz

Le contrôle de la concession électrique



Autorité concédante, le SDESM confie la gestion du réseau public de distribution d'électricité à Enedis sur son territoire. Dans ce cadre, le syndicat a l'obligation légale de contrôler le concessionnaire et de veiller à l'application du cahier des charges comme à la qualité du service public rendu aux usagers.

En 2023, le contrôle du concessionnaire Enedis a porté sur les thèmes suivants :

- la performance du concessionnaire,
- le tableau de bord et le suivi des indicateurs de performance,
- l'expertise comptable.



4 111
GWh acheminés



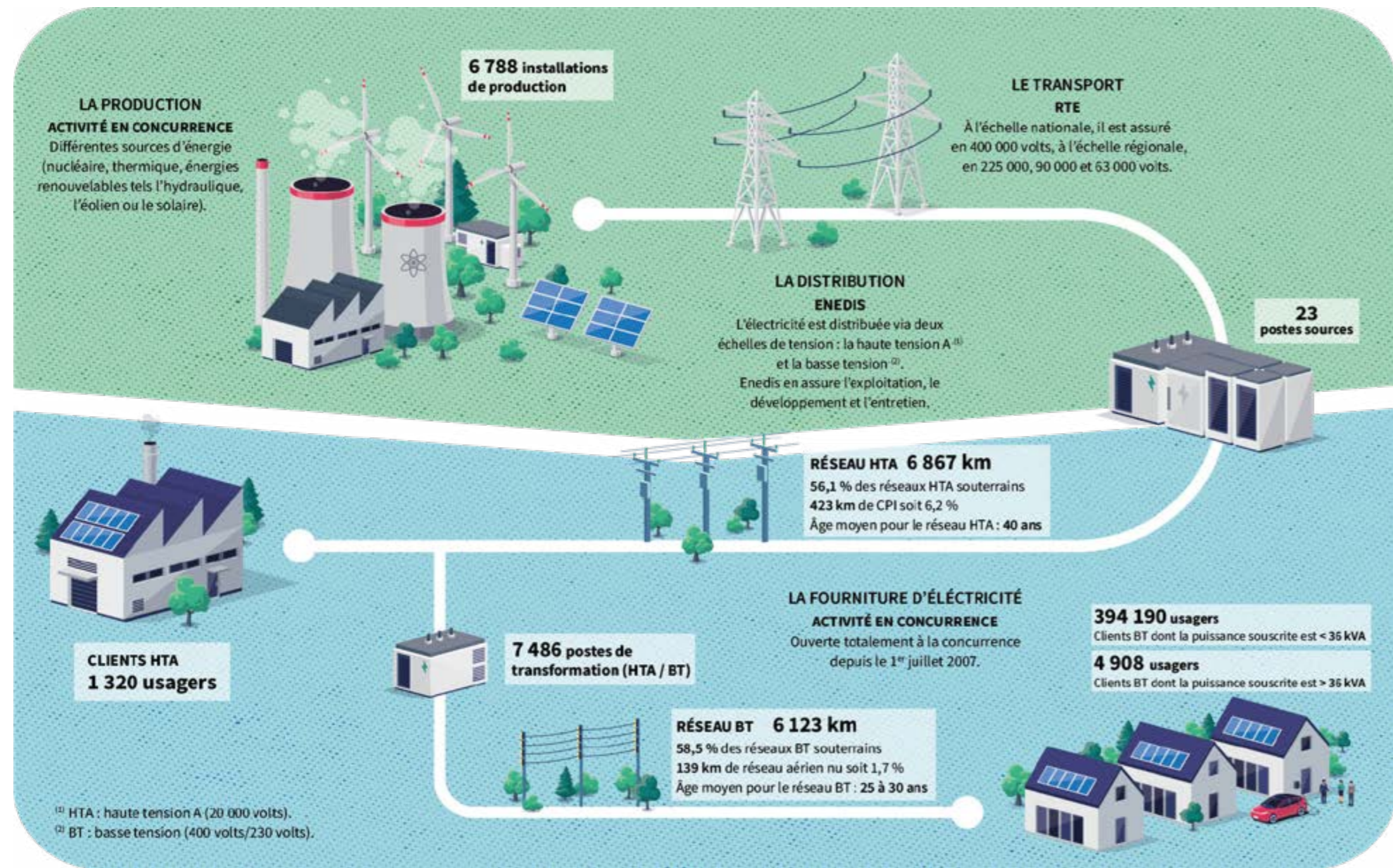
182 M€
de recettes d'acheminement



400 418
usagers (HTA/BT)



Structure du réseau électrique et chiffres clés de la concession



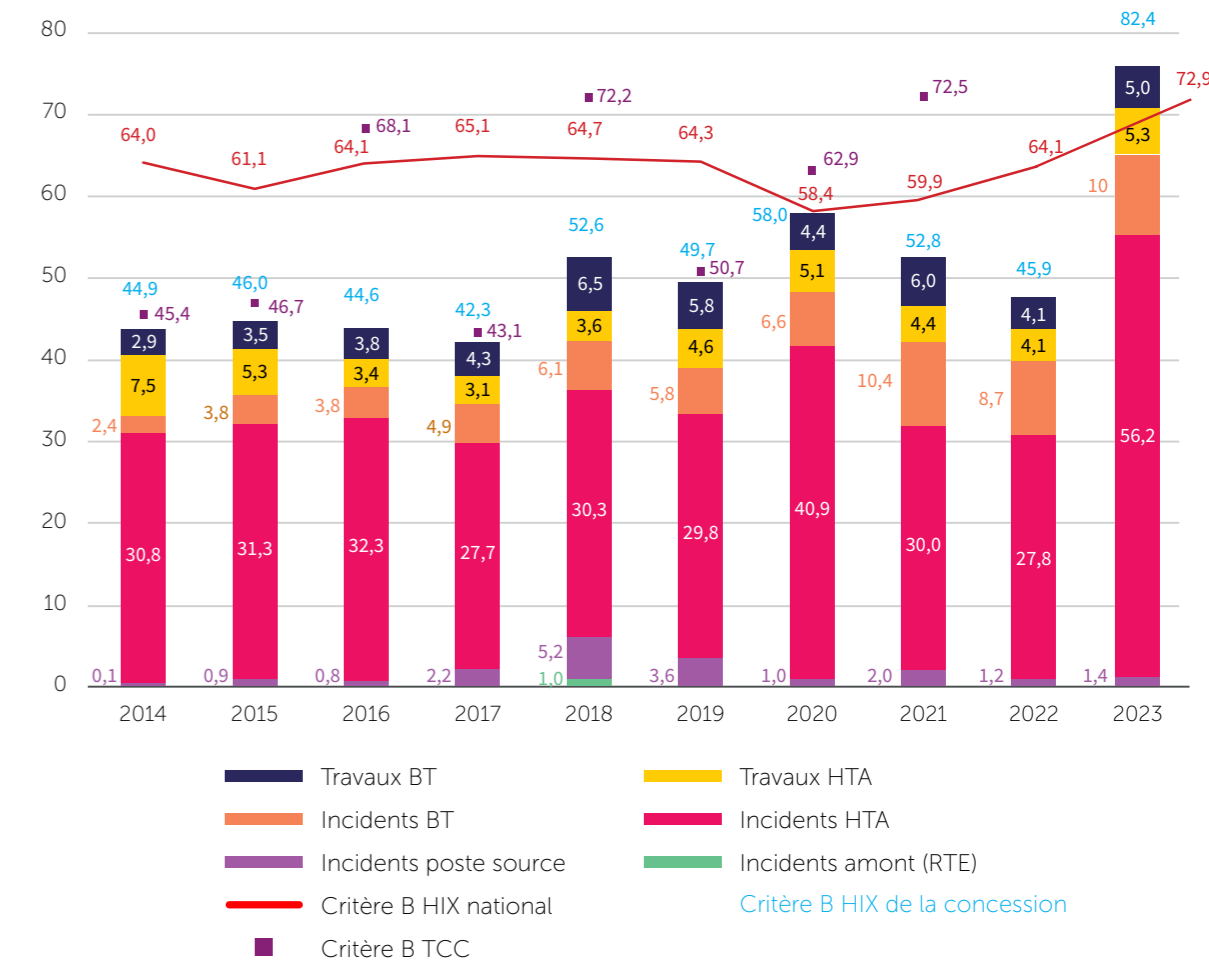
L'analyse technique

Le contrôle du concessionnaire passe par l'analyse de la continuité de fourniture, plus communément appelée le critère B, ou durée moyenne de coupure par usager. Ce dernier est impacté, en ordre de priorité par : des incidents HTA et BT, des travaux BT et HTA, des incidents aux postes sources et des éventuels incidents en amont (origine RTE).

Le critère B HIX (hors événements exceptionnels) sur le périmètre de la concession est considéré comme à un bon niveau par Enedis. Après une année de baisse, il connaît une hausse très significative due à des incidents climatiques à répétition, passant de 45,9 à 82,4 minutes (+79,5 %). Il dépasse la moyenne nationale qui est de 72,9 minutes (64,1 en 2022), en légère hausse pour la deuxième année consécutive (13,7 %).

Le critère B toute cause confondue (TCC) atteint les 83,2 minutes sur la concession (0,8 minutes étant attribuées aux incidents exceptionnels). La valeur du critère B national reste supérieure avec 125 minutes.

Évolution du critère B de la concession (2014-2023)



Le contrôle du concessionnaire passe aussi par l'analyse de la tension. Celle-ci se caractérise par le taux de départs mal alimentés (DMA) qui sont impactants pour un certain nombre de clients (CMA).

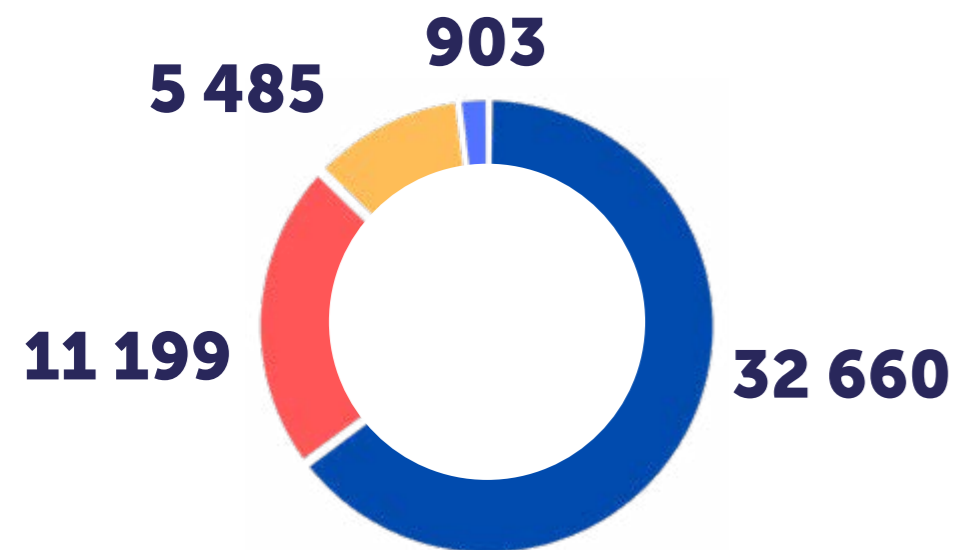
Fin 2023, le taux de clients présentant une tension d'alimentation inférieure au seuil minimal de tension admissible sur la concession est de 0,2 % avec 910 usagers (2 030 en 2022).

L'analyse des travaux réalisés par le concessionnaire

Le SDESM réalise l'évaluation du Plan Pluriannuel d'Investissement du concessionnaire comprenant notamment les actions pour l'amélioration de la qualité et la continuité de la fourniture.

Investissements Enedis sur la concession (k€)

Un total de 50 247 k€



- Raccordements
- Performance du réseau dont Linky
- Exigences environnementales et réglementaires
- Logistique



Les points clés de l'année 2023

€ MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Réalisé en co-construction avec Enedis, ce PPI est établi pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025. Il définit, sans être exhaustif, les ambitions d'Enedis en termes d'investissements sur la concession.

En synthèse, les grands axes portent sur l'amélioration de la qualité de fourniture, la modernisation des réseaux prioritaires, l'accompagnement du développement du territoire et des usagers incluant l'adaptation des réseaux à la transition énergétique.

L'organisation de 4 réunions annuelles a permis le suivi des actions de ce programme.

⚡ LE CONTRÔLE DE LA PART COMMUNALE DE LA TICFE

En 2023, le SDESM a contrôlé les déclarations trimestrielles de 21 fournisseurs d'électricité présents sur le territoire incluant les reliquats de l'année 2022 (consommations facturées en 2023). Grâce à ce contrôle, le SDESM a collecté près de 540 000 euros de taxe supplémentaire par rapport au montant annoncé l'année précédente, portant le total de taxe collectée pour les communes adhérentes à 10 millions d'euros en 2022.

À noter qu'un changement important est intervenu à partir de 2023 dans la procédure de contrôle et de recouvrement de la taxe.

En effet, la loi de finances pour 2021 implique l'instauration d'un nouveau dispositif de taxation de l'électricité depuis le 1^{er} janvier 2023.

Ce dispositif se traduit par un regroupement de l'ensemble des taxes sur l'électricité, dont la gestion est confiée à la Direction générale des finances publiques (DGFIP), et la fixation d'un taux unique au plan national.

Cela entraîne la suppression du dispositif de modulation locale des tarifs de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), qui est intégrée dans la taxe intérieure (TICFE) perçue par l'État.

Ainsi, depuis 2023, les fournisseurs d'électricité collectent les montants de cette taxe auprès des consommateurs finals pour le compte des services fiscaux de l'État. Ces derniers se chargent ensuite de reverser, aux collectivités concernées, la part communale de la TICFE qui leur revient.

Le contrôle au quotidien du concessionnaire électricité

En 2023, 60 dossiers ont été traités. Les demandes les plus fréquentes étaient liées :

- à des demandes de renseignements (26,7 %),
- à la qualité de l'électricité (25 %),
- aux postes de transformation et coffrets BT (15 %),
- à des problèmes liés à l'état des supports (10 %),
- à des problèmes liés directement aux câbles de réseaux aériens (10 %),
- aux réseaux de gaz (6,7 %).

Le délai moyen entre la demande initiale et la clôture du dossier était de 10 jours en 2023.



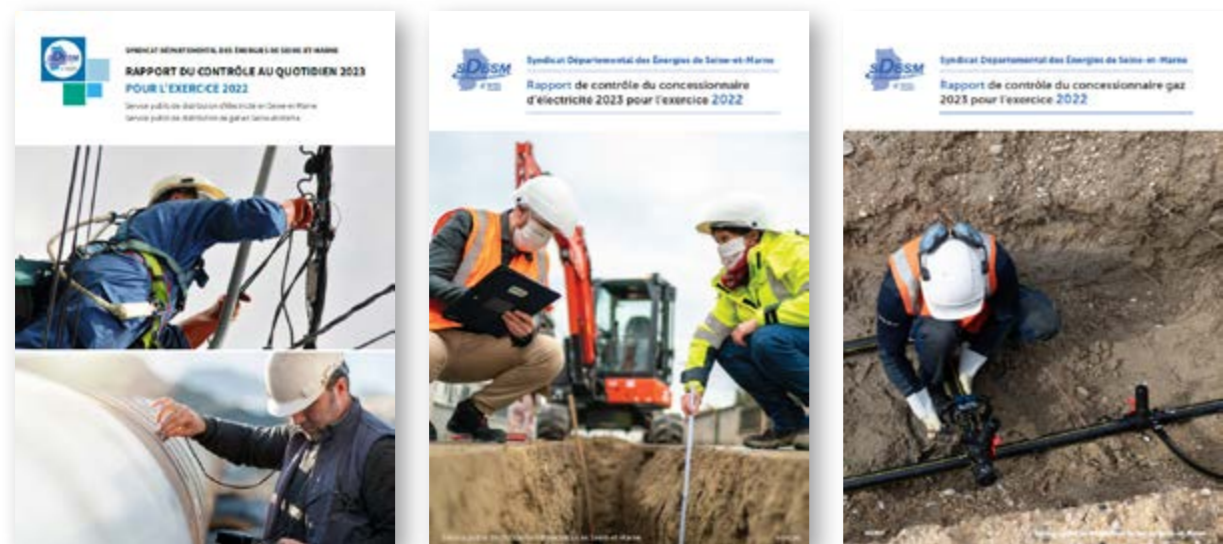
Stéphanie AUZIAS

Vice-présidente
Chargée des relations avec les usagers et du développement d'un comité consultatif de la transition écologique

“**En 2023, le SDESM, en collaboration avec Enedis, a redoublé d'efforts pour assurer une alimentation électrique de qualité et une satisfaction client optimale. Le traitement de 60 dossiers en 2023, avec un délai moyen de résolution réduit à 10 jours, démontre la qualité du travail mené par les équipes**”



Retrouvez l'ensemble des rapports de contrôle sur notre site internet.



Le contrôle de la concession gaz

L'analyse porte principalement sur les aspects sécuritaires et patrimoniaux des réseaux du concessionnaire avec les données quantitatives et qualitatives des installations, du fluide ou des investissements :

- la qualité de fourniture de gaz naturel,
- le niveau des investissements sur le réseau de gaz,
- la mise en œuvre des obligations de surveillance et de contrôle du patrimoine réseau gaz naturel,
- la valeur du patrimoine de la concession gaz.

Évolution du linéaire surveillé sur les 5 derniers exercices observables



Le SDESM a pu vérifier les périmètres exacts et précis d'analyse du réseau (25 % par an) sur l'ensemble du territoire. 100 % des réseaux du territoire sont bien vérifiés sur le délai contractuel de 4 ans. GRDF respecte donc ses obligations.

LES CHIFFRES CLÉS



1 146

GWh acheminés



54 068

clients



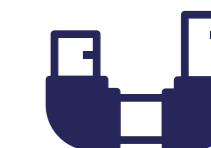
5,94 M€

d'investissement



834

accidents



1 674 km

de canalisation de gaz

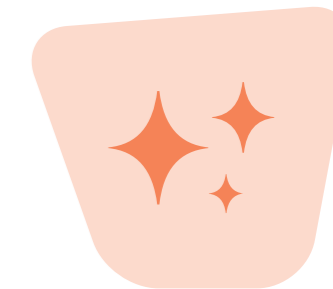


611

premières mises en service

La qualité de la fourniture

La qualité de la fourniture



Pascal FOURNIER

Vice-président
Chargé du suivi du contrôle des concessionnaires Enedis et GRDF et du contrôle de la TCCFE

“ Notre action pour la modernisation et la sécurisation de nos infrastructures électriques s’est concrétisée cette année par la rénovation de 50 postes de transformation et la suppression de 570 mètres de fils nus supplémentaires, qui sont en passe de disparaître de nos territoires ruraux. De plus, le SDESM a investi encore près d’un million d’euros pour renforcer plus de 5 000 mètres linéaires de réseau. ”

En tant qu’Autorité Organisatrice de la Distribution d’Électricité, le SDESM œuvre à la qualité de la fourniture d’électricité sur le territoire en procédant à des travaux de renforcement et de suppression de fils nus ou encore à la rénovation des installations électriques telles que les postes de transformation.

LES RENFORCEMENTS

Activité organique du syndicat, les opérations de renforcement consistent à améliorer le réseau de distribution électrique afin que la qualité du courant fourni aux abonnés soit satisfaisante. Elle doit être conforme aux prescriptions du législateur et au cahier des charges de la concession.

En 2023, les 21 renforcements réalisés, soit 5 513 mètres linéaires de réseau sur la totalité du territoire, ont été subventionnés en partie par le CAS FACE* (80 %). Ces opérations étaient préconisées par Enedis.

Le montant de ces travaux s’élève à

939 000 € HT



* CAS FACE : Compte d’Affectation Spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l’électrification rurale ».



Claude RAIMBOURG

Vice-présidente
Chargée des relations avec la FNCCR et les
acteurs institutionnels de l'énergie

“ Depuis plusieurs années, la FNCCR est un fervent défenseur de la revalorisation du CAS-Facé, soulignant son importance pour les investissements dans les réseaux électriques comme pour la transition énergétique. Le SDESM partage cette préoccupation et milite au niveau local pour une réévaluation de ces aides au bénéfice des communes rurales. Grâce à cette collaboration, nous cherchons à garantir une qualité de service équitable entre les zones rurales et urbaines et à prévenir une nouvelle fracture territoriale. ”

SUPPRESSION DE FILS NUS

En 2023, 570 mètres de fils nus ont été supprimés sur les communes de Paley et Crouy-sur-Ourcq pour un montant de 33 K€.



LA DÉMOLITION DES POSTES TOURS

À la demande des communes, le SDESM supprime tous les ans des postes tours afin d'améliorer le paysage urbain et surtout la qualité du réseau.



3 postes
ont été réceptionnés
Hermé, Courquetaine, Salins.



Pour un montant de
176 K€



4 opérations
ont été lancées
Gouaix, Salins, Béton-Bazoches, Touquin.



Commune de Courquetaine - Place de l'église

LA CAMPAGNE DE POSE D'ENREGISTREURS DE TENSION

Répartition des tournées 2022 / 2023

Le SDESM a renouvelé la campagne de pose d'enregistreurs de tension à destination des usagers des communes adhérentes. Celle-ci permet de compléter notre analyse sur la qualité et la continuité de la fourniture d'électricité sur le territoire du SDESM.

Lors de la campagne 2022-2023, **110** enregistreurs ont été posés sur **36** communes.

Cette démarche a permis de détecter des contraintes de tensions signalées à Enedis pour planifier des actions de corrections pouvant donner lieu à des renforcements de réseau.

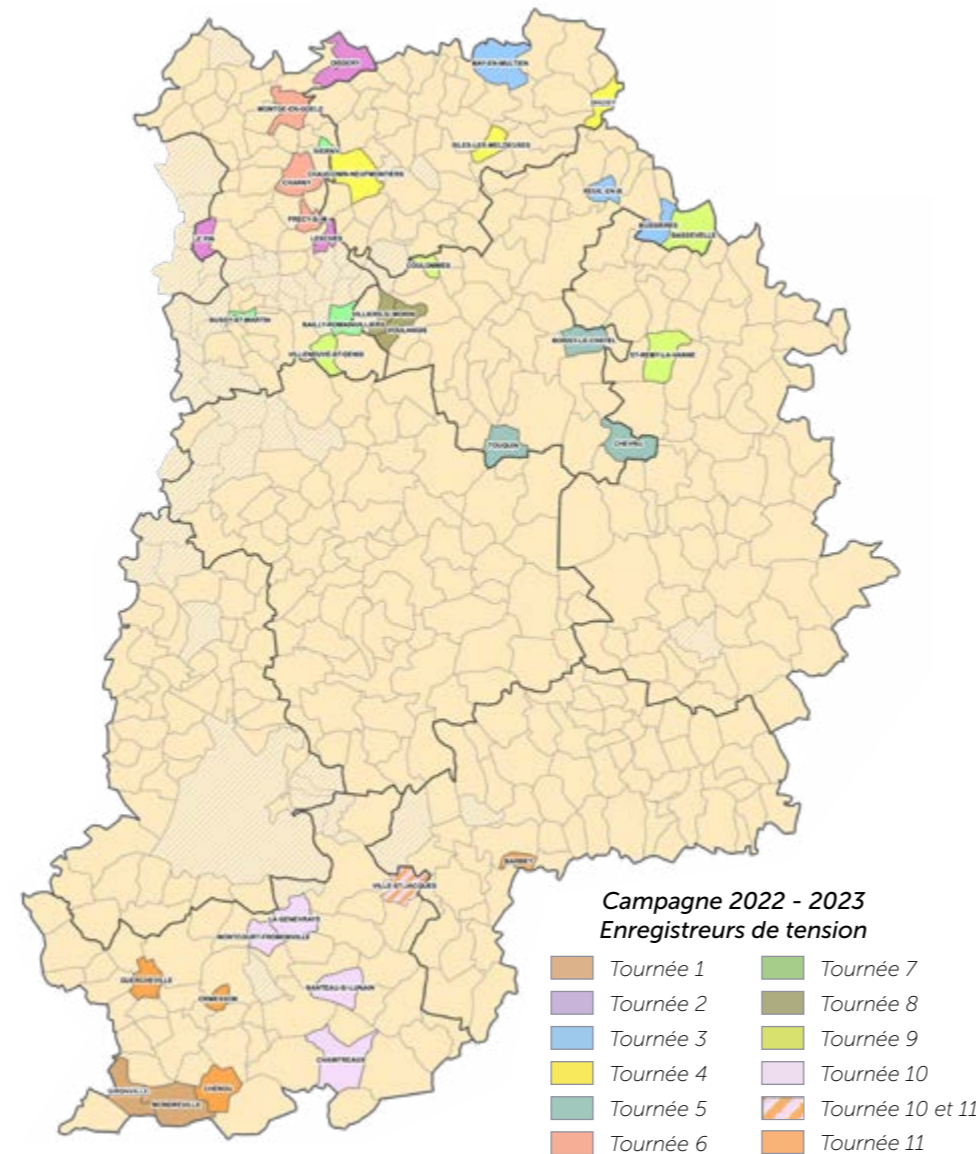
Cette campagne était la sixième tournée réalisée par le SDESM, permettant aux communes et à leurs administrés de bénéficier d'une analyse de la qualité de la fourniture électrique aux bornes aval de leurs installations. Cette étude spécifique permet de détecter des zones ou des usagers en contraintes de tension en complément du travail déjà réalisé par le concessionnaire Enedis.

La campagne d'enregistrement s'est établie avec une programmation de 11 tournées de 10 adresses d'usagers à contrôler, communiquées par l'intermédiaire des communes concernées.

La tournée a commencé le 2 novembre 2022 et s'est terminée le 7 mars 2023. Le SDESM a analysé l'ensemble des enregistrements et mis en avant les zones les plus exposées aux disparités en termes de qualité du réseau d'électricité.

Sur l'ensemble du panel, la qualité est jugée moyenne pour 21 usagers, mauvaise pour 6 usagers et hors standard qualité (hors norme) pour 9 usagers.

En conclusion de ces analyses, le SDESM a demandé à Enedis de prendre en compte les mesures comportant des défaillances. L'objectif est aussi d'obtenir une réponse précise sur les suites données pour les cas d'usagers qualifiés « hors standard qualité » et « qualité mauvaise ».

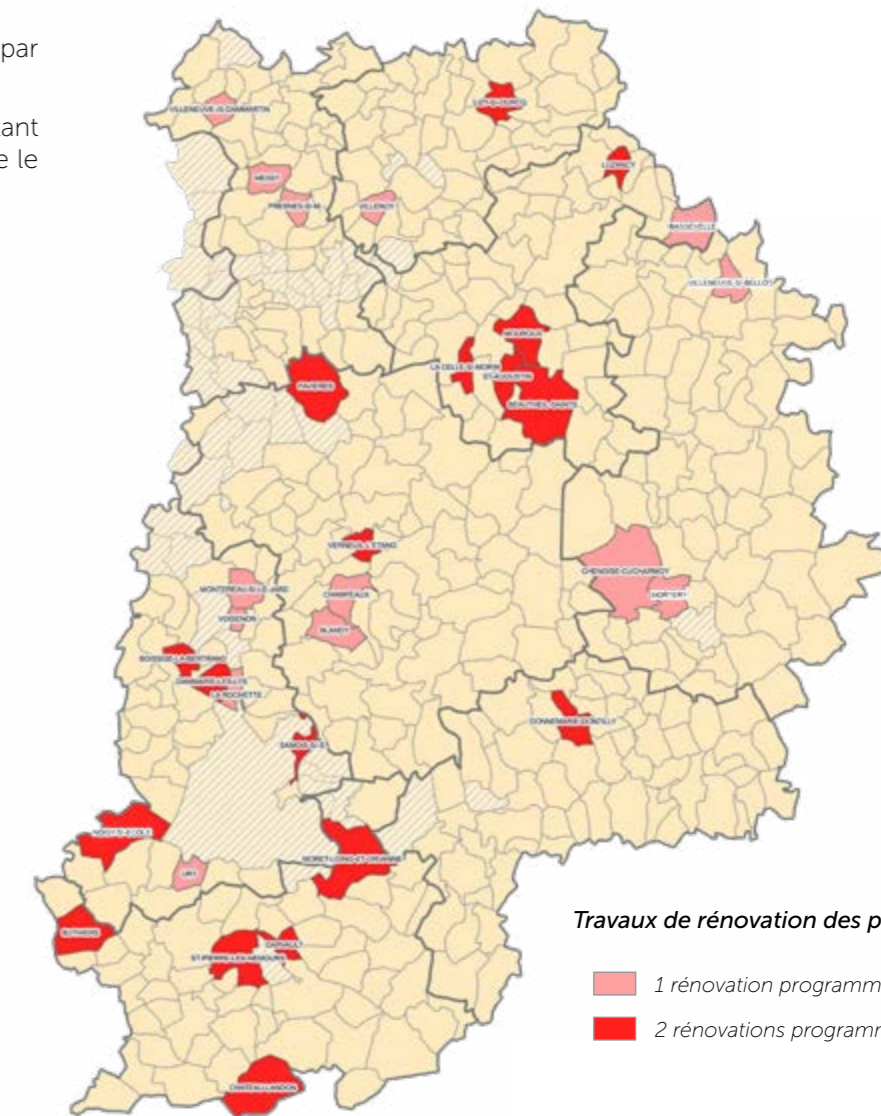


RÉNOVATION DES POSTES DE TRANSFORMATION

Rénovation des postes sur le réseau BT/HTA

Le SDESM propose aux communes de rénover 2 postes de transformation par an et par commune.

50 postes de transformation ont fait l'objet d'une rénovation en 2023 pour un montant de 95 500 € TTC. 6 000 postes sont présents sur le territoire du SDESM tandis que le coût moyen d'une rénovation complète est d'environ 1 900 € TTC.





Les enfouissements de réseaux

Les enfouissements de réseaux



Michel GARD
 Vice-président
 Chargé du suivi des travaux sur le réseau électrique basse tension

« Cette année, le SDESM a maintenu ses investissements, à hauteur de 11,5 millions d'euros, pour lancer 39 opérations d'enfouissement des réseaux, améliorant ainsi la sécurité et l'esthétique de nos environnements. Ces projets renforcent la fiabilité de notre réseau électrique, protégé des aléas climatiques et météorologiques. »

Le SDESM, à la demande des communes, assure la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux. Un projet d'enfouissement prend en compte obligatoirement l'ensemble des réseaux aériens existant sur le périmètre défini (les réseaux moyenne et basse tensions, l'éclairage public, les réseaux de télécommunication cuivre et la fibre optique).

LES CHIFFRES CLÉS



68
 APS* effectués



46
 APS validés

* APS : Avant-Projet Sommaire



39 opérations
 d'enfouissement lancées



1 extension BT
 pour le raccordement d'équipements communaux

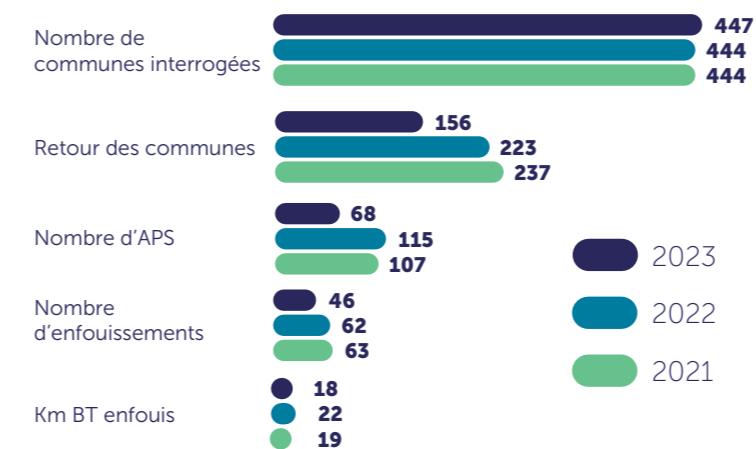


18 km
 de réseau Basse Tension (BT) enfouis

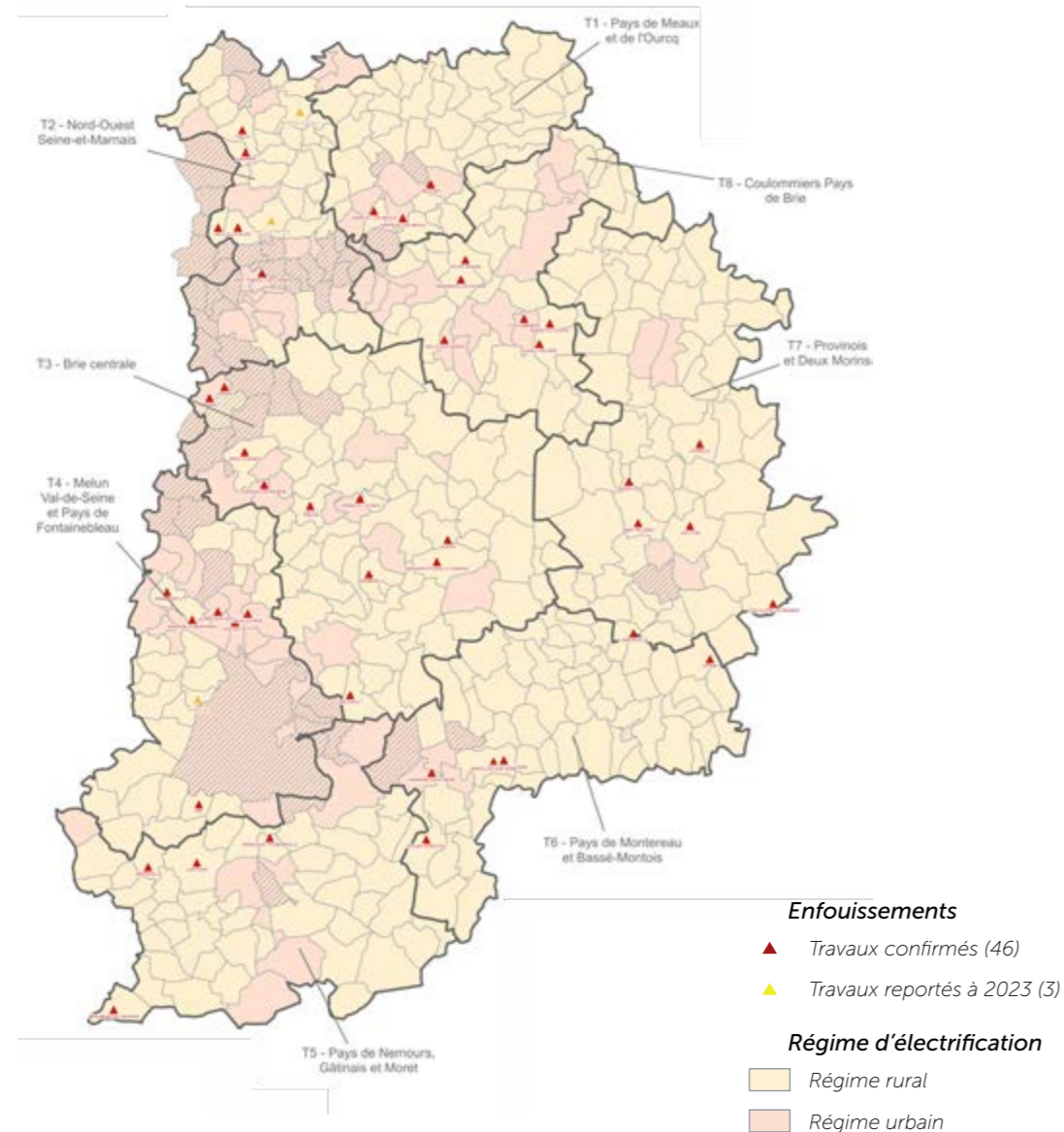


11,5 M€
 d'études et travaux tous réseaux

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS



Travaux d'enfouissement



Avant



Commune d'Aulnoy - hameau de la Roche

Après



Les points clés de l'année 2023



LANCEMENT ET RENOUVELLEMENTS DE MARCHÉS

Un marché « Travaux de câblage cuivre et fibre optique dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux sur le territoire du SDESM » a été élaboré par le syndicat afin d'optimiser les coûts et les délais de ces interventions sur nos chantiers. La durée du marché est calée sur celle du marché « Accord-cadre travaux », à savoir 1 an renouvelable 3 fois.

L'entreprise Resonance a été retenue et notifiée le 24 mai 2023.

Le marché « Accord-cadre à marchés subséquents d'études, d'exécution et de travaux d'électrification, d'éclairage public, de communications électroniques et de vidéoprotection » a été renouvelé et notifié le 13 décembre 2022 pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

Les entreprises titulaires de cet accord-cadre sont les suivantes : BIR / TPSM, Engie Equans, Satelec, Sobeca / Somelec, STPEE et SPIE.

Ce marché utilisé pour l'ensemble des opérations travaux dont le SDESM est maître d'ouvrage, permet de mettre en évidence des points concernant la gestion des déchets, leur caractérisation jusqu'à élimination ou valorisation finale, l'utilisation de remblais recyclés ainsi que des dispositions d'insertion sociale.

Dans le cadre d'un groupement de commande constitué du Sigeif, du SEY 78 et du SDESM, le marché « Diagnostics amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés de voirie » a été renouvelé. Ce marché prend en compte l'évolution de la réglementation d'analyse amiante par couches d'enrobé. Le SDESM est intégré au lot n° 1 ainsi que 152 communes et 5 intercommunalités adhérentes du syndicat ayant conventionné pour leur propre compte. La société Domobat Expertises a été retenue et notifiée le 20 novembre 2023.

MODIFICATION DE CONTRIBUTION

Le SDESM a modifié la contribution des communes aux frais de maîtrise d'ouvrage pour les opérations coordonnées d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public. Désormais, le taux de la part variable facturée à chaque opération pour les communes percevant la part communale de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) est unifié et représente 5 % du montant HT des travaux confiés au SDESM, quelle que soit la taille de la commune ou le volume de travaux confiés.

L'éclairage public

L'éclairage public



Didier FENOUILLET

Vice-président
Chargé de l'éclairage public et du développement de la Smart City

“ Les aides à la modernisation de l'éclairage public, obtenues par le SDESM auprès de l'Etat et de la Région Ile-de-France, ont atteint en 2023 un niveau jamais égalé atteignant plus d'1,5 millions d'euros. En soutenant pleinement l'investissement de nos communes dans des solutions d'éclairage plus efficaces et plus durables, nous participons aux efforts de sobriété tout en permettant aux maires de réaliser des économies financières importantes. ”

LA GESTION DE MAINTENANCE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR

Le SDESM met gratuitement à disposition des communes adhérentes un outil informatique de GMAO permettant d'effectuer les déclarations de pannes et d'accéder aux données du patrimoine. L'application SAGA proposée par Roch Service est disponible sur ordinateur et mobile (SAGA mobile V2 sur l'AppStore et sur le PlayStore).

Le SDESM accompagne les communes dans la réalisation d'installations d'éclairage public performantes et durables ainsi que dans l'exploitation et la gestion énergétique de leur parc.

LE MARCHÉ DE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Le marché de maintenance comprend l'entretien préventif et curatif des installations, la GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur), les réponses aux déclaration de travaux (DT) et déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT), l'astreinte 24h/24 et 7j/7, les visites préventives, un rapport annuel et l'option performance énergétique.

Le SDESM subventionne 75 % du montant HT des prestations du marché (hors options), afin d'aider les communes pour lesquelles le SDESM perçoit la part communale de la TICFE.

LES CHIFFRES CLÉS



373

communes adhèrent au groupement de commandes



66 219

points géolocalisés dont 39 % équipés en LED



6

entreprises exploitantes (Bir, Eiffage, Satelec, Bouygues, Help et Spie).



757 900 €

Montant des subventions

LES TRAVAUX

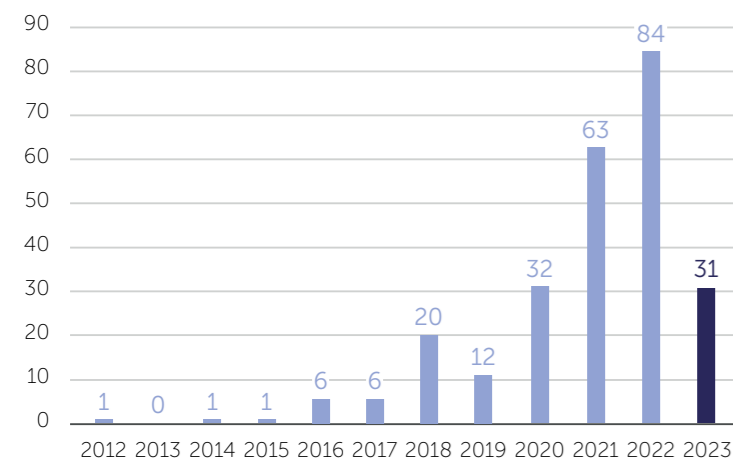
Dans le respect de sa charte d'éclairage public et grâce à son expertise technique et ses incitations financières, le SDESM réalise les travaux des communes en maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'appui d'un accord-cadre travaux.



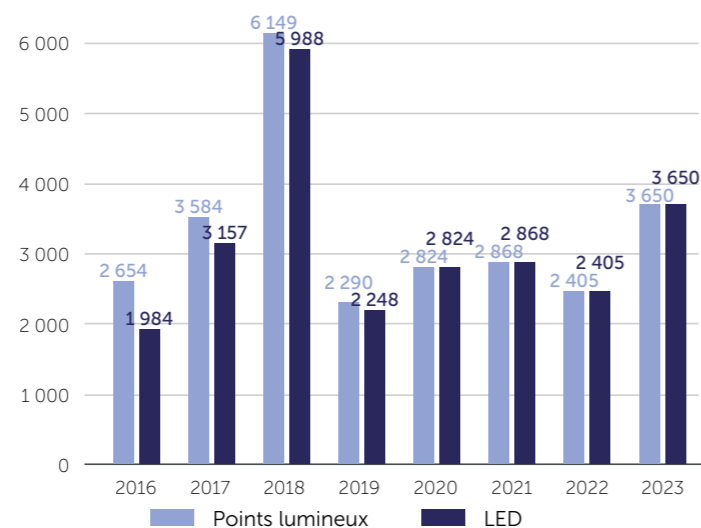
1 544 150 € HT
de subventions

122
communes bénéficiaires

Éclairage autonome solaire de 2012 à 2023



Évolution des luminaires LED

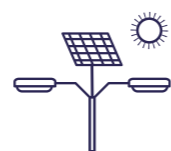


LES CHIFFRES CLÉS



3 650

points lumineux créés ou remplacés



31
mâts solaire

19

armoires rénovées



66 détecteurs communicants



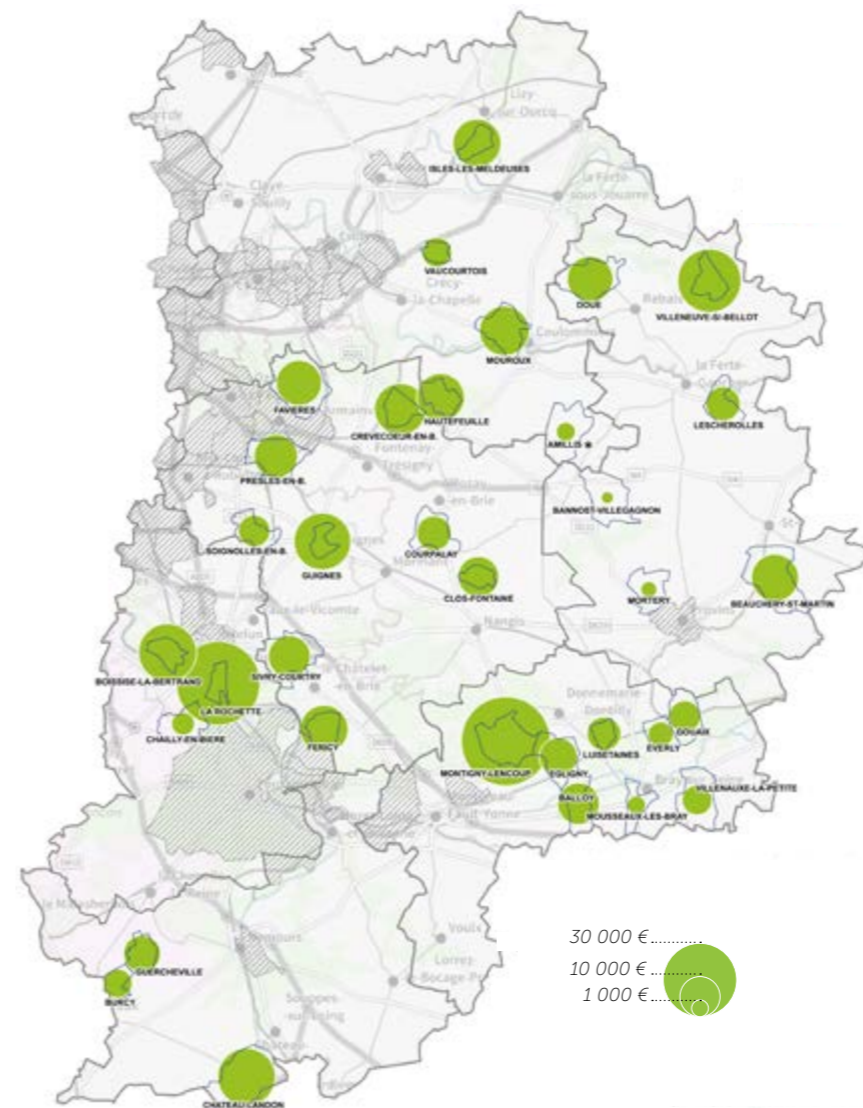
2

mises en lumières d'église ou de mairie



LAURÉAT DES DISPOSITIFS FINANCIERS DU FONDS VERT DE L'ÉTAT

Communes financées par l'État



Le SDESM a été porteur de projet, pour 34 communes bénéficiaires, d'une aide de 569 401 € (soit 50 % du coût HT des travaux). Le soutien de l'État a permis la rénovation de 1 561 points lumineux et une économie d'énergie de 78 %.

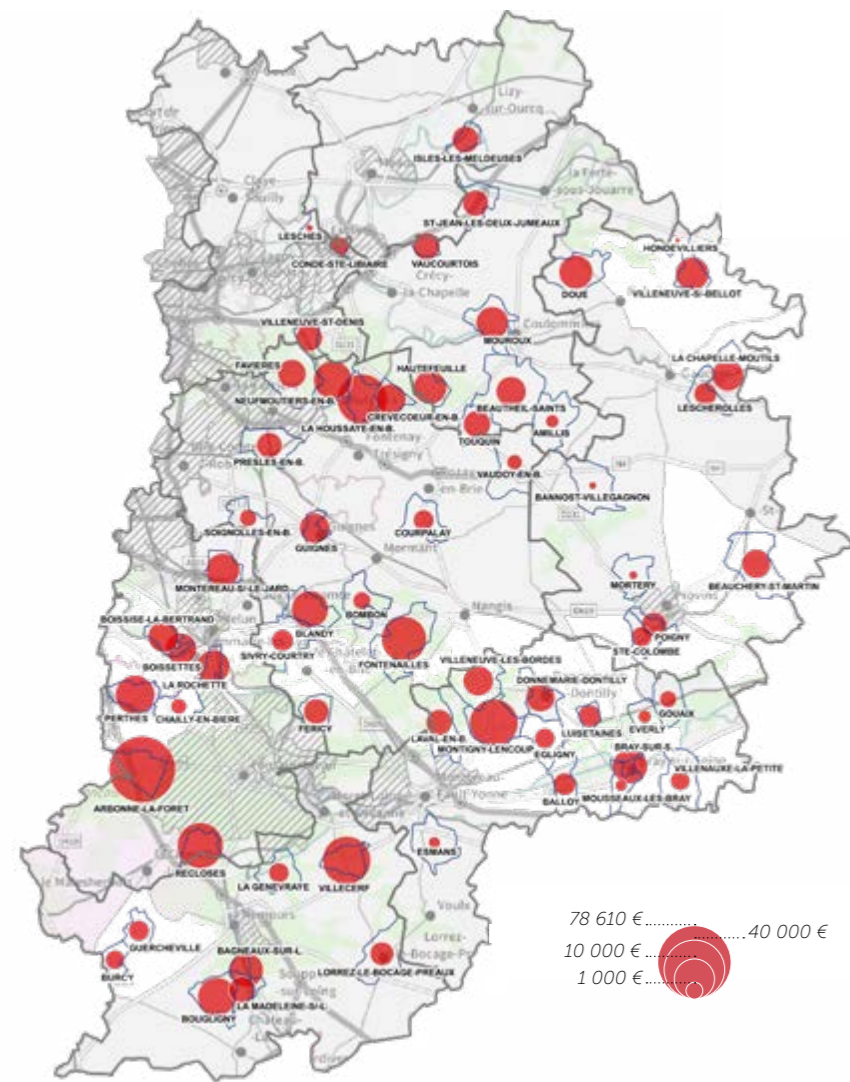


Agir • Mobiliser • Accélérer



LAURÉAT DE L'APPEL À PROJET « MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC » DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Communes financées par la Région



Le SDESM a été porteur de projet, pour 64 communes bénéficiaires, d'une aide de 982 854 € (soit 37 % du coût HT des travaux). Ce soutien de la région a permis la rénovation de 2 500 points lumineux et une économie d'énergie de 77 %.



UNE EXPÉRIMENTATION UNIQUE EN FRANCE POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Protocole expérimental Cerema - SDESM

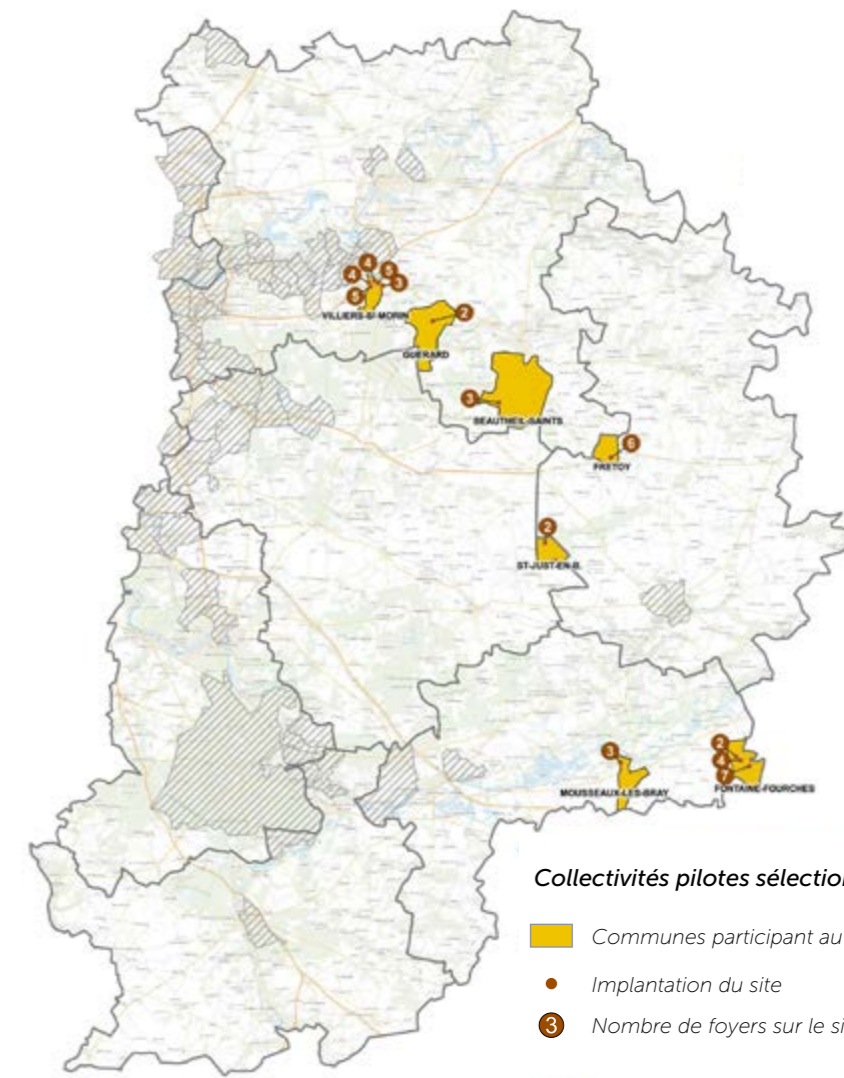
En partenariat avec les experts écologues et éclairagistes du Cerema (établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires), le SDESM a piloté une expérimentation nationale concernant l'impact de l'éclairage public sur la biodiversité nocturne et plus particulièrement sur l'activité des chauves-souris.

Observée, suivie et évaluée sur 3 ans, l'étude concernait 7 communes rurales de notre département choisies selon plusieurs critères environnementaux et techniques : Beautheuil-Saints, Fontaine-Fourches, Frétoy, Guérard, Mousseaux-lès-Bray, Saint-Just-en-Brie et Villiers-sur-Morin.

Clôturée fin juillet 2023, l'étude sur le terrain a conduit à l'installation de luminaires Bluetooth innovants équipés de LED ambrées de 1 850K, émettant beaucoup moins de lumière bleue que les LED blanches de 3 000K. L'évolution et le comptage des chauves-souris étaient effectués grâce à des enregistreurs acoustiques installés en période estivale, tandis que des mesures électriques et photométriques étaient relevées sur les installations mises en place.

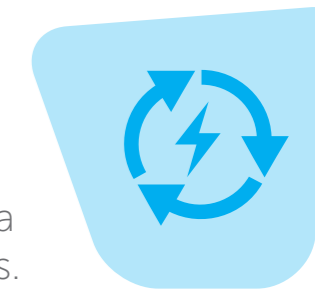
Lors de la conférence éclairage public de novembre 2023 au SDESM, les premiers résultats positifs de cette étude scientifique ont été présentés. Un rapport national, produit par le Cerema, sera rédigé courant 2024.

Ce projet a reçu un soutien de 5 000 € du dispositif piloté par la FNCCR dans le cadre du programme CEE ACTEE 2 et du sous-programme LUM'ACTE.



La transition énergétique

Le syndicat conseille les communes et les soutient dans leurs démarches de réduction de leur consommation d'énergie ainsi que leur transition vers des énergies décarbonées. En 10 ans, le SDESM s'est ainsi saisi de divers sujets essentiels pour notre avenir, en développant la mission de Conseil en Énergie Partagé avec le soutien de l'ADEME, en accompagnant les Plans Climat Air Énergie Territorial portés par les intercommunalités, en favorisant la mobilité décarbonée et en investissant dans le développement des énergies renouvelables.



Le Conseil en Énergie Partagé



**Frédéric
MOREL**

Vice-président
Chargé de l'efficacité énergétique
des bâtiments publics et du Conseil
en Énergie Partagé

“**Alors que la facture énergétique d'une commune représente en moyenne, hors masse salariale, 10 % de son budget de fonctionnement, le dispositif du Conseil en Énergie Partagé est essentiel pour identifier les priorités d'investissement, réaliser des économies et répondre aux enjeux environnementaux.**”

LES CHIFFRES CLÉS

5 nouvelles communes ont bénéficié de la mission CEP

8 conventions sont arrivées à leur terme

42 communes et EPCI dont les conventions étaient actives en 2023

7 rapports CEP ont été réalisés

16 projets sur **9** communes ont été accompagnés sur la programmation de travaux d'efficacité énergétique et l'apport de subvention du SDESM

Perspectives 2024 : Les demandes des communes pour bénéficier de l'accompagnement CEP ont fortement augmenté. Pour répondre à ce besoin, la création d'un nouveau poste de conseiller est prévue pour mi-2024. De plus, une centrale d'achat d'études énergétiques (audits) sera proposée aux communes non accompagnées par un CEP. Le service a également identifié la nécessité de continuer à informer les collectivités sur les décrets existants (décret tertiaire) et sur les nouveaux (décrets BACS et Qualité de l'Air Intérieur).

Le projet EMIT (Exploitation Maintenance des Installations Thermiques)

En 2021, le SDESM et le Syndicat des Énergies des Yvelines (SEY78) ont lancé un groupement de commande pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation des bâtiments publics. Une première pour le SDESM et le SEY dans ce domaine. La première saison de chauffe 2021-2022 a permis de tirer les premiers enseignements sur les améliorations à apporter dans le cadre de ce marché.

LES CHIFFRES CLÉS

14 communes seine-et-marnaises et 3 collectivités yvelinoises sont adhérentes au marché groupé.

75 bâtiments (dont 61 en Seine-et-Marne) ont bénéficié du service.

Une participation financière du SDESM de **50 %** du montant de la prestation « P2 » (entretien courant) du contrat de maintenance pour ses communes adhérentes.



Les énergies renouvelables

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

Depuis 2022, le SDESM est l'opérateur territorial qui gère et anime le Fonds Chaleur sur son territoire au travers d'un Contrat de Développement des Énergies Renouvelables thermiques; dispositif renommé par l'ADEME Contrat Chaleur Renouvelable (CCR).

La particularité du CCR porté par le SDESM est qu'il s'adresse à tous les porteurs de projets acteurs publics et privés (hors particuliers). Le CCR contractualisé avec l'ADEME, fixe comme objectifs au SDESM de concrétiser 45 installations totalisant au moins 11 GWh de production (biomasse, solaire thermique, géothermie, réseaux de chaleur...). Ce qui représente plus de 15 M€ d'investissements pour plus de 7 M€ d'aides ADEME.

L'année 2023 a été marquée par le lancement du dispositif et sa phase opérationnelle sur le territoire du syndicat. La signature officielle du contrat s'est faite lors d'une matinale sur la chaleur renouvelable organisée le 7 avril 2023. Enfin, le SDESM a proposé à ses adhérents de bénéficier d'un marché qu'il coordonnera pour la réalisation d'études de faisabilité.



LES CHIFFRES CLÉS

56 projets potentiels ont été enregistrés en 2023 (dont 37 communes et 1 EPCI).

20 dossiers ont été présentés en Commission d'Attribution des Aides (CAA) pour des études (16 pour des communes et 4 pour les entreprises).



Philippe BAPTIST

Vice-président
Chargé des relations avec les opérateurs de communications électroniques et du développement des réseaux de chaleur et de froid

“ En 2024, le SDESM lancera un marché d'AMO venant compléter la centrale d'achat « études chaleur renouvelable » pour faciliter le passage en phase opérationnelle, notamment des communes rurales. Il sera également question de poursuivre l'accompagnement aux études des collectivités via la centrale d'achat. ”

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR D'AVON

La commune d'Avon a transféré la compétence réseau de chaleur au SDESM. En 2022, l'étude d'opportunité visant à identifier les potentiels de création et de développement de réseaux de chaleur publics alimentés par des énergies renouvelables a été finalisée.

Le SDESM a confié au bureau d'études Marnergy-Itherm Conseil, la réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur sur le territoire communal. L'étude a été menée au cours de l'année 2023 en lien notamment avec la commune et la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau. L'étude sera finalisée en 2024.

ETUDE DE FAISABILITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR DE LA ROCHETTE

La commune de La Rochette a transféré la compétence réseau de chaleur au SDESM. Le SDESM a confié au bureau d'études Marnergy-Itherm Conseil, la réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur sur le territoire communal. L'étude a démarré en 2023 et se terminera en 2024.

RÉSEAU DE CHALEUR À LIZY-SUR-OURCQ

En 2023, nous avons suivi une année complète de fonctionnement du réseau de chaleur. La chaufferie biomasse a été mise en service au tout début de l'année 2022 et inaugurée le 17 février 2022.

Cependant, l'année 2023 a été particulièrement clémente, entraînant une baisse significative des consommations prévisionnelles, à moins de 3 000 MWh pour l'année. Les résultats de 2023 doivent encore être consolidés pour dresser le bilan de la première année complète d'exploitation du réseau.

L'ÉNERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Le service énergie du SDESM réalise gratuitement des études d'opportunité photovoltaïque à la demande des communes. Par ailleurs, depuis juin 2023, le SDESM est le référent 77 (pour ses communes adhérentes) pour le réseau «Les Générateurs», piloté par l'ADEME. À ce titre, il assure les missions suivantes :

- Apporter un conseil de premier niveau neutre et objectif aux collectivités pour les sensibiliser aux énergies renouvelables éolien et photovoltaïque
- Permettre la montée en compétence des collectivités en amenant une expertise technique, juridique et financière sur les phases d'émergence des projets éolien et photovoltaïque
- Aider à l'émergence de projets d'énergies renouvelables construits avec les territoires et en lien avec les objectifs de développement locaux et régionaux



La hausse des demandes d'études photovoltaïques observée en 2022 s'est poursuivie sur 2023. 32 communes ont ainsi sollicité le SDESM pour être conseillées et/ou examiner un ou des projets photovoltaïques. En raison d'une actualité forte sur les zones d'accélération en parallèle, toutes les communes qui en avaient exprimé le besoin n'ont pas nécessairement pu bénéficier d'une étude d'opportunité photovoltaïque : 7 études ou compléments d'études ont été livrés et 17 rencontres ont été organisées. La liste d'attente qui s'était constituée en 2022 n'a pas pu être résorbée en 2023.

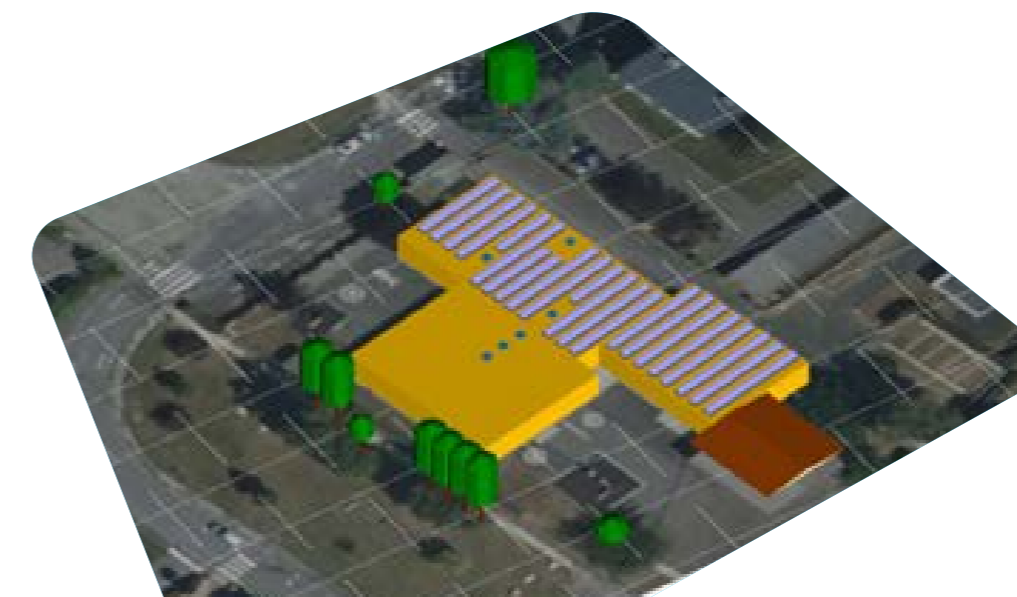
De nouvelles dispositions pour ce service sont à l'étude et pourront être déployées sur 2024. Il s'agit notamment de la mise en place de marchés d'études de faisabilité photovoltaïque et d'études préalables (études de structure et études géotechniques) dans le cadre de la centrale d'achat du SDESM. Moyennant une adhésion à la centrale d'achat, cela permettra aux communes qui le souhaitent de commander facilement et rapidement des études de faisabilité.



**Bernadette
BEAUVAIS**

Vice-présidente
Chargée du développement des technologies innovantes de gaz et d'électricité renouvelables

“ La demande d'études photovoltaïques a continué de croître en 2023, avec 32 communes ayant sollicité le SDESM. Malgré cette forte demande, nous avons livré 7 études et organisé 17 rencontres. Pour 2024, nous préparons de nouvelles dispositions pour faciliter l'accès des communes à des études de faisabilité. ”



Les Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET)



Jacques
DELPORTE

Vice-président
Chargé du suivi des PCAET et du développement de l'hydrogène décarboné

“ **En 2023, cinq EPCI ont franchi une étape cruciale en adoptant leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), grâce à notre accompagnement. Le SDESM joue un rôle essentiel en soutenant ces collectivités dans la réalisation concrète et le suivi des actions définies dans leurs stratégies environnementales. Nous continuons de travailler main dans la main avec les EPCI pour assurer une transition énergétique efficace et durable sur notre territoire.** ”



Entre 2018 et 2024, le SDESM a accompagné 9 EPCI de Seine-et-Marne dans l'élaboration de leur PCAET, avec l'appui du bureau d'études BL évolution.

5 PCAET adoptés en 2023

Pour les six EPCI encore accompagnés par le SDESM, l'année 2023 a été dédiée à la phase des validations réglementaires. Cette étape implique de soumettre le projet de PCAET à l'avis du conseil régional, de la préfecture de région et de l'autorité environnementale, puis de lancer une consultation numérique publique permettant aux citoyens de prendre connaissance des documents retravaillés (par rapport aux propositions faites plusieurs mois auparavant lors de la phase de concertation) et d'émettre des remarques.

Ainsi, cinq EPCI ont pu adopter définitivement leur PCAET avant le 31 décembre 2023 et entrer pleinement dans sa phase de mise en œuvre : CC Val Briard, CC Bassée Montois, CC Orée de la Brie, CC Brie Nangissienne, et CC Brie des Rivières et Châteaux. Le PCAET de la CA Coulommiers Pays de Brie sera adopté au premier semestre 2024.

Le SDESM, partenaire de la mise en œuvre des PCAET

Par ces missions en matière d'éclairage public, d'accompagnement à la rénovation du patrimoine bâti, de conseil et d'appui technique sur les énergies renouvelables, de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, le SDESM est un partenaire essentiel de la mise en œuvre des PCAET et reste aux côtés des EPCI dans la réalisation et le suivi des actions.

La Commission Consultative Paritaire « Transition énergétique »

Le SDESM a réuni la Commission Consultative Paritaire « Transition énergétique » le 12 juillet 2023 : une « CCP flash », au format distanciel, avec la participation exceptionnelle de M. Honoré, sous-préfet de Meaux et référent préfectoral pour les énergies renouvelables. Cette CCP visait à échanger avec les 23 EPCI seine-et-marnais sur les nouvelles dispositions introduites par la loi d'accélération pour la production des énergies renouvelables de mars 2023 (loi APER), et en particulier les zones d'accélération.

Dans la continuité de cet échange et, au vu de l'importance que revêtait ce sujet, le SDESM a organisé un webinaire complémentaire, plus largement ouvert, le 14 septembre 2023. Plus de 150 participants (communes, EPCI et partenaires institutionnels) ont assisté à la présentation de la loi par Maître Cessac, avocate spécialiste du droit de l'environnement. Ils ont pu découvrir également les dispositifs mis en place par le service SIG du SDESM et par Enedis et GRDF, pour les accompagner dans une meilleure connaissance du profil énergétique de leurs territoires et dans l'élaboration des zones d'accélération.

Ces réunions ont été organisées avec l'appui des partenaires de la Communauté Départementale pour la Transition Énergétique en Seine-et-Marne (CDTE 77).





La mobilité décarbonée

Le SDESM favorise la mobilité décarbonée en participant à l'animation du club CapBioGNV et en gérant le principal réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques sur le département : Ecocharge77.

LANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME DE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE ET DE LA CENTRALE D'ACHAT IRVE

À la suite de l'approbation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) par le Comité syndical et à l'avis favorable du préfet du département de Seine-et-Marne en 2022, le SDESM a engagé la phase opérationnelle de son nouveau programme de déploiement. Le syndicat a ainsi lancé un nouveau marché de fourniture, installation, exploitation et maintenance, notifié en mars 2023. Ce marché a été engagé dans le cadre d'un groupement de commande avec les autres syndicats d'énergies d'Île-de-France, dans l'objectif de disposer de tarifs plus avantageux, mais également d'unifier la qualité de service à l'échelle régionale.

Dans ce cadre, depuis mai 2023, l'entreprise Bouygues Energies et Services, associée à son co-traitant Equans, est chargée d'exploiter le réseau Ecocharge77 ainsi que d'assurer le déploiement de nouvelles bornes sur le département.

Ce nouveau marché a également fait l'objet d'un lancement sous la forme d'une centrale d'achat, permettant à l'ensemble des communes et EPCI adhérentes du SDESM de bénéficier, pour leurs besoins propres, du catalogue de bornes et du bordereau des prix négociés. Fin 2023, près de 15 communes ont engagé leur adhésion à cette centrale d'achat.



LES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Jacques
ILLIEN

Vice-président

Chargé de la mobilité électrique et du développement des carburants propres

“ En 2023, le SDESM a concrétisé son engagement en mobilité décarbonée avec le déploiement réussi de nouvelles bornes de recharge électrique à travers le département. Notre nouveau partenariat avec Bouygues Energies & Services a permis d'améliorer la fiabilité et l'accessibilité du réseau Ecocharge77. Malgré les ajustements tarifaires de début d'année, nous avons maintenu une progression constante, avec près de 4 300 recharges mensuelles à fin 2023, marquant ainsi notre contribution à l'essor durable de la mobilité électrique en Seine-et-Marne. ”

L'année 2023 a fait l'objet d'une nouvelle politique tarifaire, appliquée dès le 3 avril 2023, intégrant les évolutions suivantes :

- Passage à une tarification au kWh à raison de :
- 0,36 € TTC/kWh pour les bornes à charge normale 22 à 24 kW
- 0,46 € TTC/kWh pour les bornes rapides >= 50 kW

Cette hausse tarifaire a eu un impact important sur le nombre de recharges, avec une baisse de près de 50 % du nombre de recharges entre avril et mai 2023.

52 265
recharges
enregistrées

15 581
recharges d'itinérants

4 395
recharges d'utilisateurs occasionnels

32 291
recharges des abonnés

Une baisse d'environ **24%** du nombre de recharges entre 2022 et 2023 (-16 400 recharges) a été observée, due principalement à l'application de la nouvelle politique tarifaire au cours du 2^{ème} trimestre 2023.

50 opérations de maintenance curative ont été réalisées en 2023, représentant une baisse significative du nombre de pannes observées sur le réseau par rapport à 2022. La bascule des bornes vers le nouvel exploitant a été un facteur favorable à la fiabilisation du parc et à l'amélioration du taux de disponibilité.

Les consommations d'électricité suivent la même tendance que le nombre de recharges, soit une baisse de 31 % du nombre de kWh délivré aux usagers (environ 1 167 MWh contre 1 695 MWh en 2022).

Fin décembre 2023, le nombre de recharges se stabilisait à environ 4 300 recharges par mois (soit + 70 % entre la forte baisse constatée en mai 2023 et la reprise observée jusque fin décembre 2023).

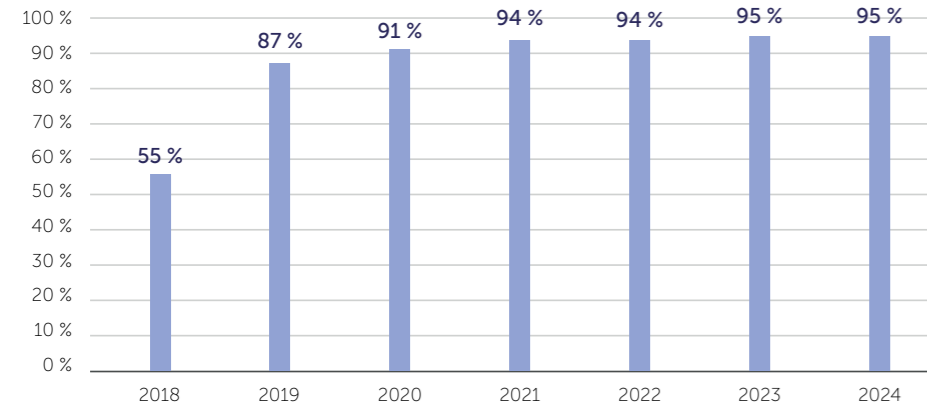
L'année 2023 a également été l'occasion d'intégrer au réseau Ecocharge 77 les bornes des villes de : Meaux (5 bornes) et Melun (2 bornes)



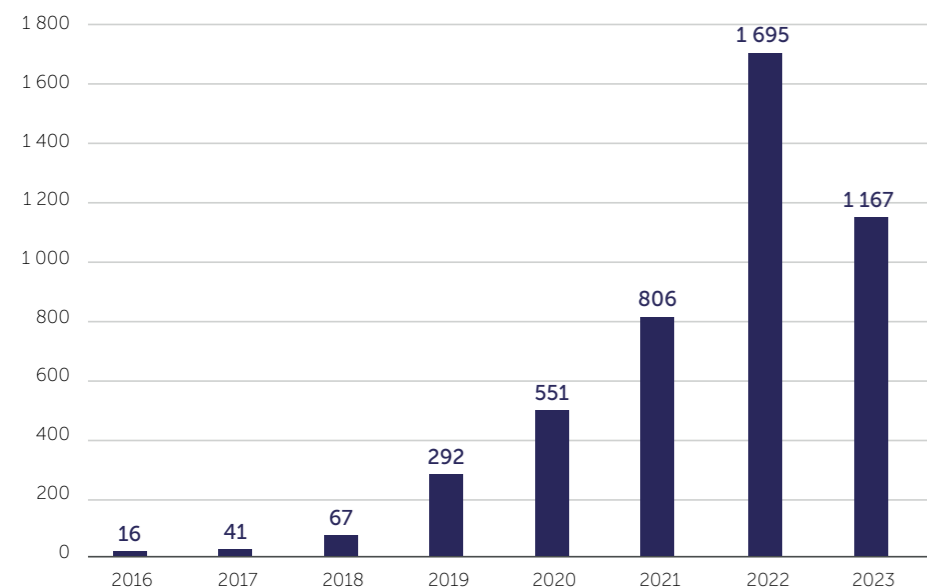
Ecocharge77
le réseau de bornes de recharge du SDESM



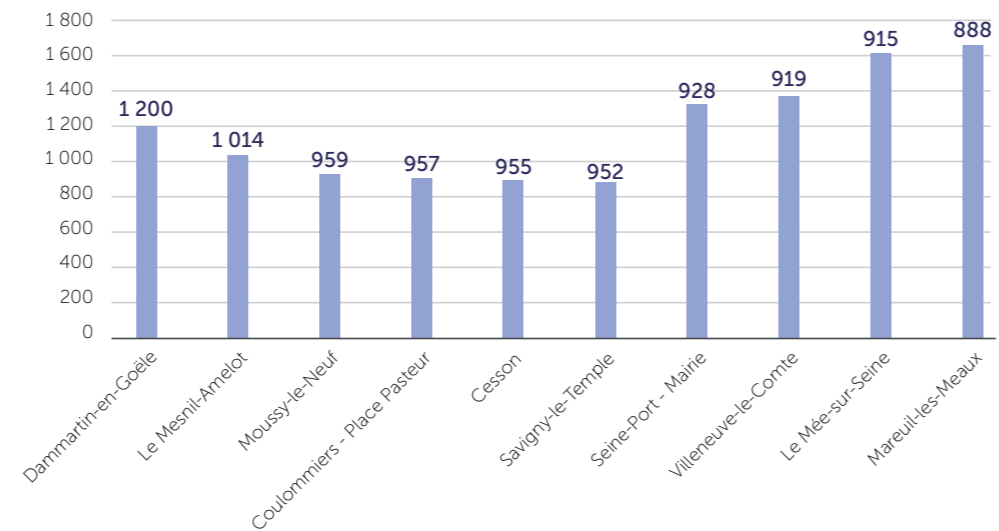
Évolution annuelle de la fiabilité de la charge



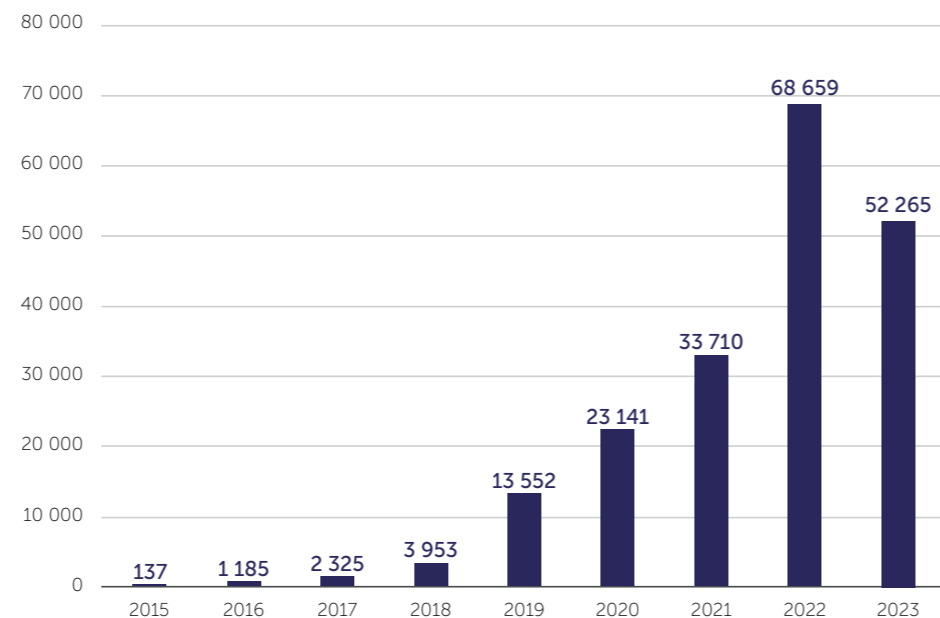
Énergie délivrée par an en MWh



Top 10 du nombre de recharges



Nombre de recharges facturables par an



LE BIOGNV

Le SDESM poursuit son engagement auprès de ses partenaires (le Département de Seine-et-Marne, GRDF et GRTgaz) pour promouvoir l'utilisation du bioGNV en Seine-et-Marne et faciliter la création de nouvelles stations bioGNV.

Avec 42 unités de méthanisation en fonctionnement, la Seine-et-Marne est le 1^{er} département français pour la production de biométhane. Ce gaz vert est utilisable comme carburant pour les véhicules lourds, c'est le bioGNV (bio Gaz Naturel Véhicules). Il constitue un levier à mobiliser en vue de décarboner le transport lourd (fret, transport de voyageurs, bennes à ordures ménagères).

Les partenaires de CapMétha 77 organisent donc chaque année depuis 2022 le Club CapBioGNV, qui vise à créer du lien entre les acteurs du transport et les aménageurs de stations d'avitaillement, afin de concrétiser l'objectif de 30 stations publiques à horizon 2030.



« Le bioGNV en Seine-et-Marne, c'est 30 stations publiques en 2030 afin d'alimenter 6 000 poids lourds qui rouleront au gaz et seront estampillés de la vignette Crit'Air 1 ! »

En parallèle du Club, les partenaires de CapBioGNV77 ont poursuivi le BioGNV Tour, partageant avec les EPCI de Seine-et-Marne les conclusions territorialisées du schéma départemental bioGNV et collaborant avec eux à l'émergence d'une station sur leur territoire (identification des terrains pertinents, des entreprises potentiellement intéressées, etc.). En 2023, le SDESM et ses partenaires ont ainsi rencontré quatre EPCI. L'année 2024 permettra de conclure ce BioGNV Tour avec les EPCI restants.



Le système d'information géographique



Le système d'information géographique



Christophe
MARTINET

Vice-président
Chargé du SIG et de la stratégie Open Data

“ Le SDESM a poursuivi son accompagnement des communes en mettant à jour ArcOpole Pro pour soutenir l'application de la loi APER. Nos efforts ont notamment permis l'enrichissement de la plateforme avec des données clés sur les énergies renouvelables. Les 102 nouvelles conventions signées témoignent de l'adhésion des utilisateurs, soulignant l'importance croissante de notre portail pour la gestion territoriale et la prise de décision. ”

Le SDESM met à disposition de ses adhérents et de ses partenaires un portail collaboratif permettant d'accéder à de nombreuses données d'information géographique, dont les réseaux de distribution et de transport d'électricité et de gaz, le parc d'éclairage public et les opérations réalisées et programmées sur le domaine public et les bâtiments publics impactant les réseaux électriques et gaziers.

LES CHIFFRES CLÉS

102

conventions signées en 2023



297

conventions actives



+ 20 000

consultations à l'année



1 738

connexions par mois en moyenne provenant de **160** visiteurs différents





L'ACCOMPAGNEMENT DES UTILISATEURS

Pour expliquer les évolutions du portail ArcOpole Pro, les services du SDESM ont organisé et animé 10 webinaires thématiques : le cadastre, la préparation d'un APS de travaux, l'électromobilité, les données topographiques, les PVA nocturnes, et les potentiels EnR (incluant la loi APER).

Le service SIG a aussi organisé en présentiel 10 sessions d'assistance à la prise en main des

fonctions du portail, en progression par rapport à 2022, dont 3 en déplacement en commune. Ces événements ont réuni 79 personnes (agents et élus), représentant 49 communes et plusieurs EPCI.

Les tutoriels vidéo de présentation et d'explication du portail, ont totalisé 681 vues sur YouTube au cours de l'année, en progression par rapport à 2022.

LES ÉVOLUTIONS DU PORTAIL SIG

Pour permettre aux communes et aux EPCI de mettre en œuvre la loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables), le SDESM a mis à niveau, en un délai record, son portail ArcOpole Pro

- En implémentant une nouvelle fonctionnalité permettant aux communes de saisir et de renseigner les ZAER (Zones d'Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable) sur leur territoire. La fonctionnalité a été retirée depuis, conformément à la recommandation de la DDT77 consécutive à la mise en ligne en décembre par l'IGN d'une plateforme nationale dédiée.

- En compilant et ajoutant en consultation plusieurs jeux de données décrivant les sites en fonctionnement et les potentiels de développement des EnR : Réseaux de chaleur en fonctionnement (donnée France Chaleur Urbaine) ; Enjeux et contraintes de l'éolien (donnée IGN/Cerema) ; Potentiel solaire au sol sur parkings (donnée IGN/Cerema),

Ces développements, qui concernent l'ensemble du département, sont accessibles à tous les utilisateurs quel que soit leur niveau de conventionnement.

Ont également été ajoutés des données concernant telle ou telle partie du département :

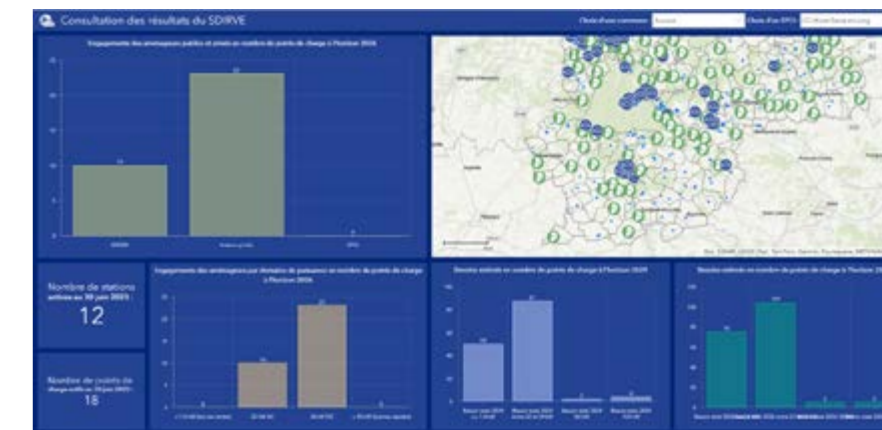


Retrouvez l'ensemble de nos tutoriels ArcOpole Pro sur notre chaîne YouTube.

- Le plan de récolement complet de 63 opérations de travaux du SDESM récentes (enfouissements coordonnés de réseaux, programmes 2021 et 2022).
- Les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif en délégation par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (programme spécifique sur devis),

N'oublions pas les deux tableaux de bord interactifs (« dashboard ») dédiés à l'électromobilité

Ces deux outils de communication, complémentaires à ArcOpole Pro et fonctionnant comme des « cartoviz », ont permis au public de découvrir de façon simple le SDIRVE, et de suivre l'état de déploiement du parc Ecocharge77.



LA CARACTÉRISATION DES TERRITOIRES PAR IMAGERIE (PVA NOCTURNES)

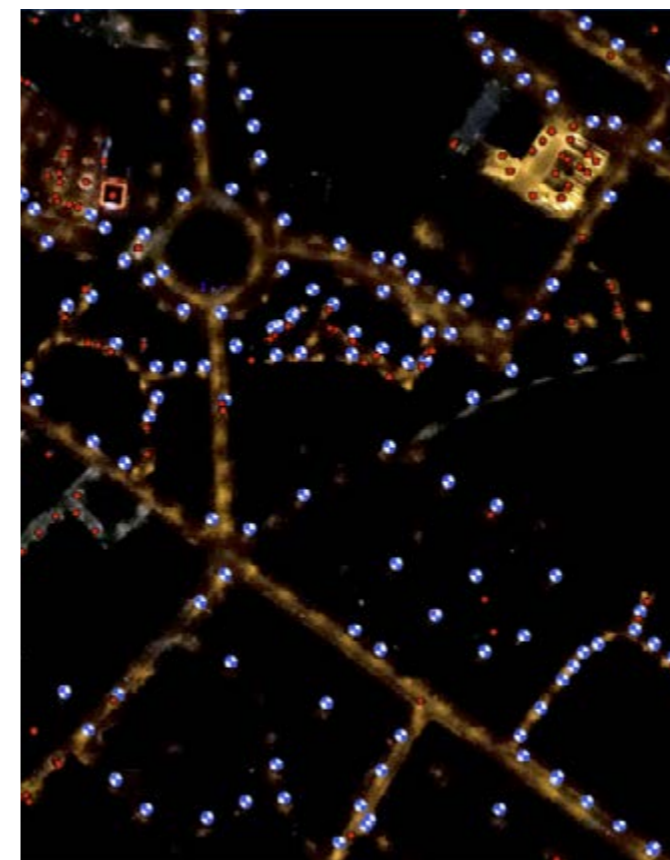
Le SDESM a poursuivi l'action engagée en 2022 en produisant des Prises de Vues Aériennes nocturnes sur deux territoires : la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (Chatelet-en-Brie) et la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie (Brie-Comte-Robert), territoires totalisant 35 communes et 416 km². Les images ont été acquises par survol aérien, en soirée après le crépuscule, en début d'année à moyenne altitude (environ 3 000 mètres).

Ce programme a permis de qualifier l'impact réel des éclairages extérieurs publics comme privés

en termes de luminance et de température de couleur et les points « chauds », fortement émetteurs ou émetteurs directs vers le ciel, en appui aux politiques de réduction des nuisances lumineuses.

Cette action a été reconnue et saluée par la FNCCR, notamment dans le contexte du programme Lum'Acte.

Les deux Communautés de Communes, qui ne disposent pas de leur propre équipement SIG, ont choisi de confier au SDESM l'intégration des données complètes dans le portail SIG.



Les achats d'énergie et les marchés publics

La commande publique



Claire
CAMIN

Vice-présidente
Chargée de la commande
publique durable

“**En 2023, le SDESM a consolidé son action pour une commande publique responsable en intégrant systématiquement des critères environnementaux dans tous ses marchés. Nous avons conclu avec succès plusieurs procédures d'achat, notamment pour la fourniture de gaz naturel, essentiel pour 183 communes et EPCI. Ces initiatives renforcent notre capacité à répondre aux besoins énergétiques tout en contribuant à un développement durable de notre territoire.**”

Les enjeux d'un service commande publique sont cycliques et présentent des récurrences pluriannuelles. En 2023, le principal enjeu aura porté sur la fourniture de gaz.

Fourniture, acheminement de gaz naturel et services associés

Ce marché permet de desservir 183 communes et EPCI en Seine et Marne. Accord-cadre multi attributaires, le premier cycle d'achat a permis de souscrire la fourniture de 122 GWh/an de gaz naturel auprès d'EDF à compter du 1^{er} janvier 2024.

LES CHIFFRES CLÉS

- 129** actes d'achat hors procédure de marché en raison de leur montant
- 3** marchés à procédure adaptée
- 2** appels d'offres ouverts
- 1** appel d'offres ouvert conclu en partenariat avec le Sigeif et le SEY 78
- 1** procédure déclarée sans suite pour motif d'intérêt général

Tous les marchés lancés en 2023 par le SDESM ont fait l'objet d'au moins un critère d'attribution ou d'une condition d'exécution à caractère environnemental.



Le groupement de commandes gaz et électricité

L'année 2023 a été marquée par la détente des prix de l'énergie, entraînée par la sécurisation des approvisionnements européens en gaz.

Les marchés d'achat d'énergie du SDESM, dont les prix reflètent les cours boursiers de l'année précédente, n'ont pas répercuté immédiatement cette baisse

Les prix de l'électricité obtenus par le SDESM sont donc restés très élevés sur la période, en dépit des dispositifs mis en place par le gouvernement.

Sur ce dernier point, le SDESM a accompagné autant que possible les membres, en multipliant les campagnes de communication.

Il faut souligner dans ce contexte la fidélité des membres du SDESM, qui, à une exception près, ont tous respecté leur engagement, et ont augmenté leur consommation.

Aussi le SDESM a été en alerte sur la hausse de la consommation d'électricité tout au long de l'année 2023. Cela a conduit à la passation d'un troisième marché subséquent, avec quelques collectivités partenaires, pour recréer une zone de consommation plus ample pour l'année 2024.

Les positionnements gaz et électricité réalisés au cours de l'année 2023 pour l'année 2024 témoignent de la baisse des cours. Les prix obtenus pour l'année 2024 sont bien plus favorables. Il faut espérer qu'ils illustrent un retour progressif à une situation normale de consommation et d'échanges.

Enfin, la participation des membres, en augmentation pour le nouveau marché de gaz du SDESM, traduit leur confiance renouvelée. Les chiffres sont éloquentes :

- **2020** : 823 points de livraison pour une consommation annuelle de référence de 97 741,84 MWh
- **2023** : 1022 points de livraison pour une consommation annuelle de référence de 122 771,88 MWh

Le premier marché subséquent (2024-2025) pour la fourniture de gaz a été attribué en 2023 à EDF.



341
adhérents
au marché électrique



43 M€ TTC
de volume fourni



378,14 € HTT/MWh
Prix moyen
Hors dispositif de réduction tarifaire



181
adhérents
au marché gaz



11 M€ TTC
de volume fourni



84,20 € HTT/MWh
Prix moyen
en gaz

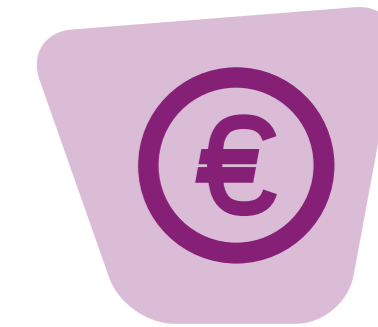


Les finances et les ressources humaines

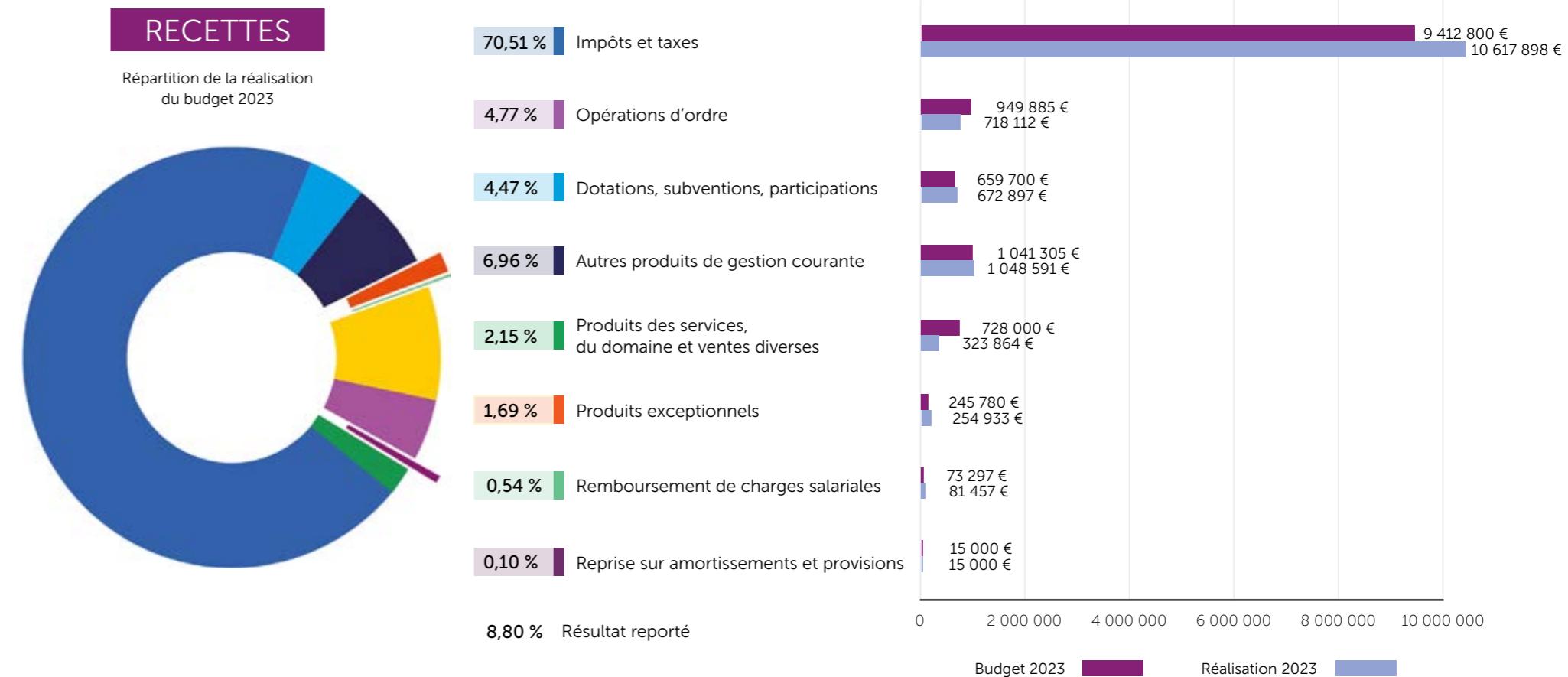
Budget 2023

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La principale ressource du SDESM est le produit de la part communale de la TICFE qui s'élève à 10 617 898 €.

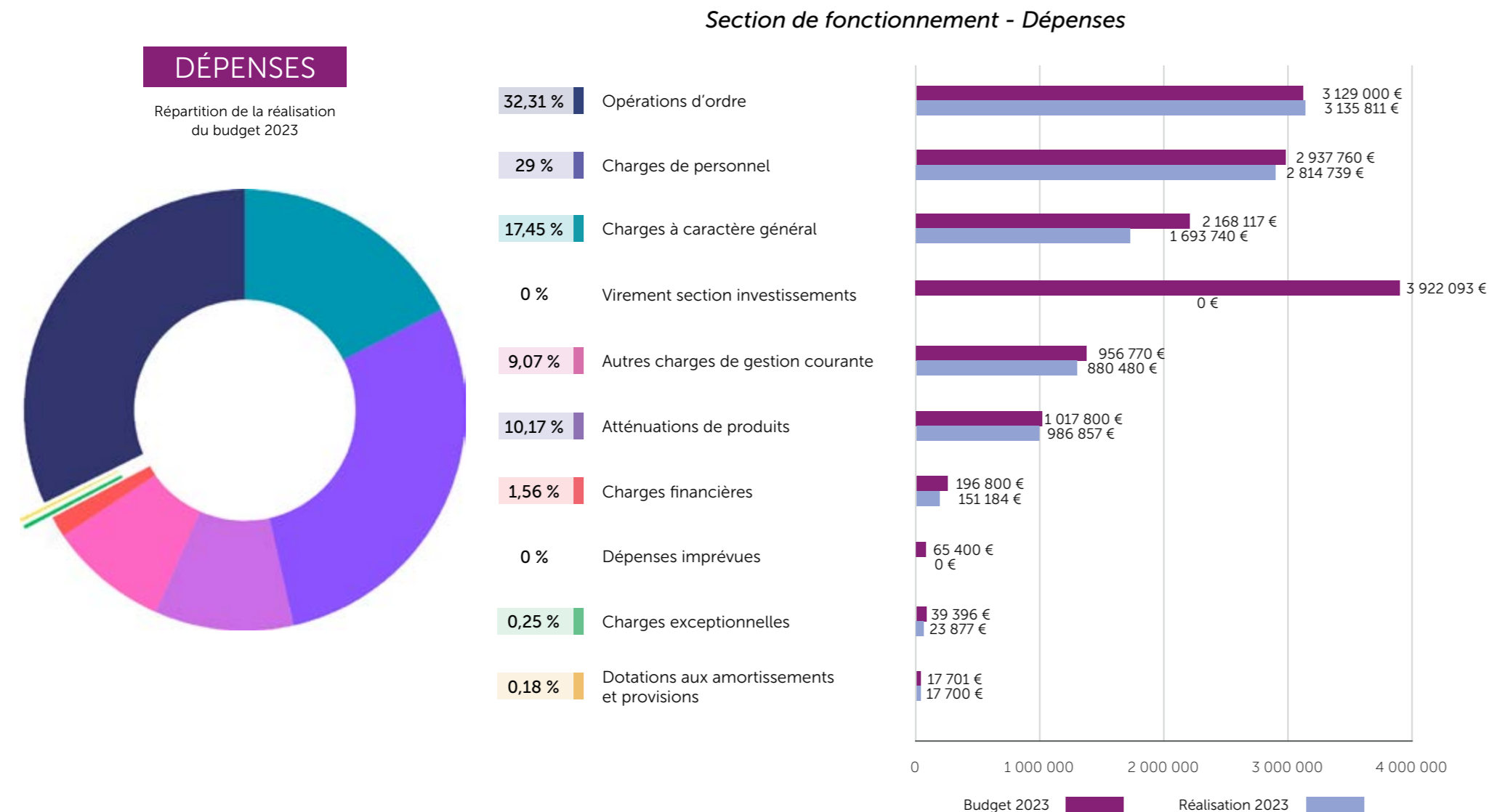


Section de fonctionnement - Recettes



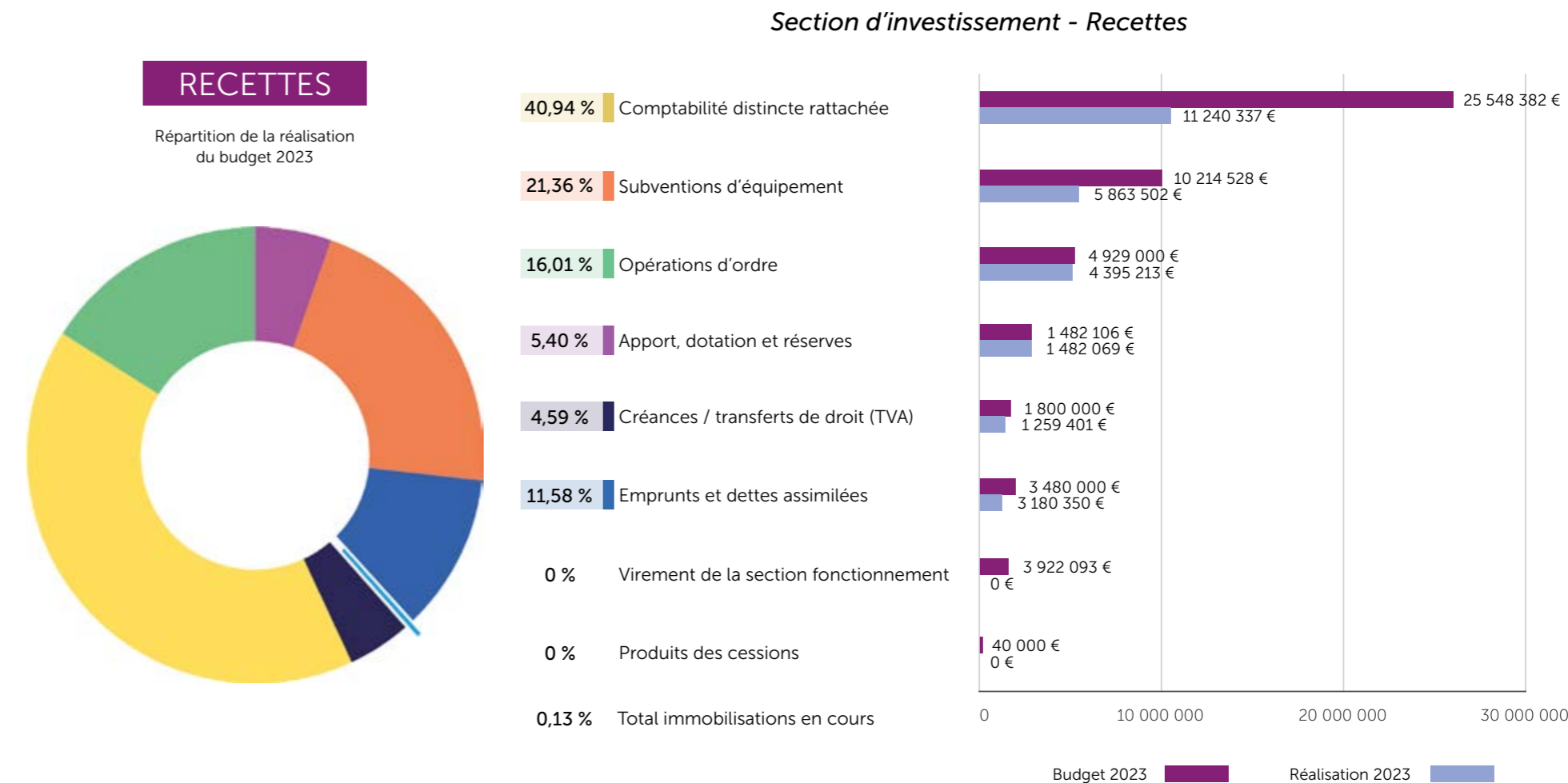
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel constituent le poste le plus important du budget de fonctionnement (29 %).



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

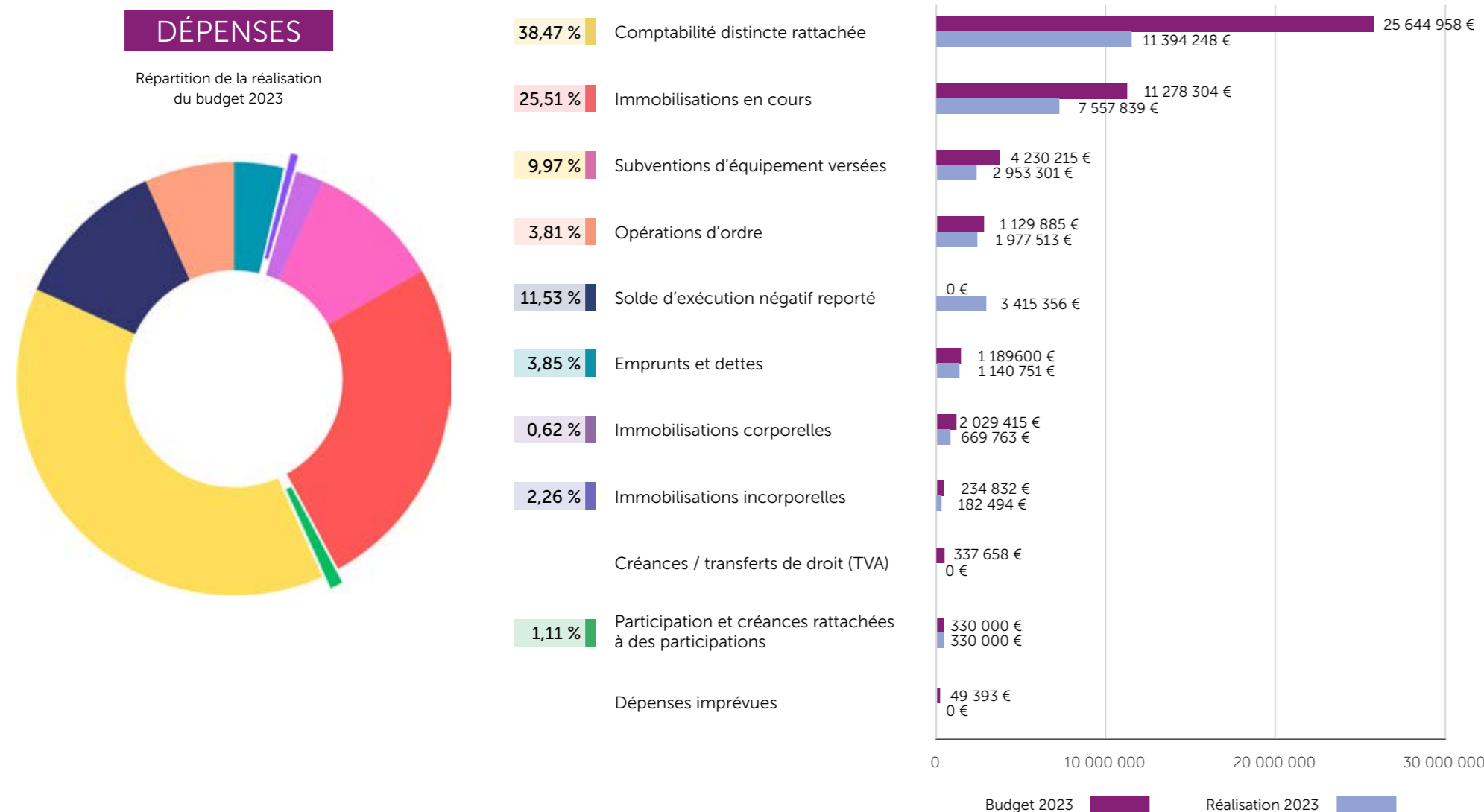
Le SDESM touche des participations lors des enfouissements des réseaux basse tension de la part des communes, ainsi que des subventions de la part d'Enedis et du CAS-FACE.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les principales dépenses d'investissement sont liées aux travaux de réseau Basse Tension et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public.

Section d'investissement - Dépenses



Les ressources humaines

Le SDESM compte 45 agents, 20 agents techniques et 25 agents administratifs ainsi que 3 apprenties.



LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Direction des Services Techniques : départ en retraite du DST (Jean Paul Mazureck) remplacé par Julien Blin

Service Communication : départ du chargé de communication (Riadh Krir) en disponibilité et retour de la chargée de communication partie en disponibilité en 2022 (Alexandra Cousinard).

Service Éclairage Public : suite au départ d'un chargé d'affaires (David Duval), mutation interne d'un chargé d'affaires du service Enfouissement des Réseaux (Jérôme Gérard).

Service Affaires juridiques : suite au départ de l'assistante du service (Sandrine Bouquet), recrutement d'un nouvel agent (Sandrine Lefranc).

Service Energie : suite au départ d'un CEP (Nicolas Chantelard), recrutement d'un nouvel agent (Johnny Duarte).

LES ACTIONS RH

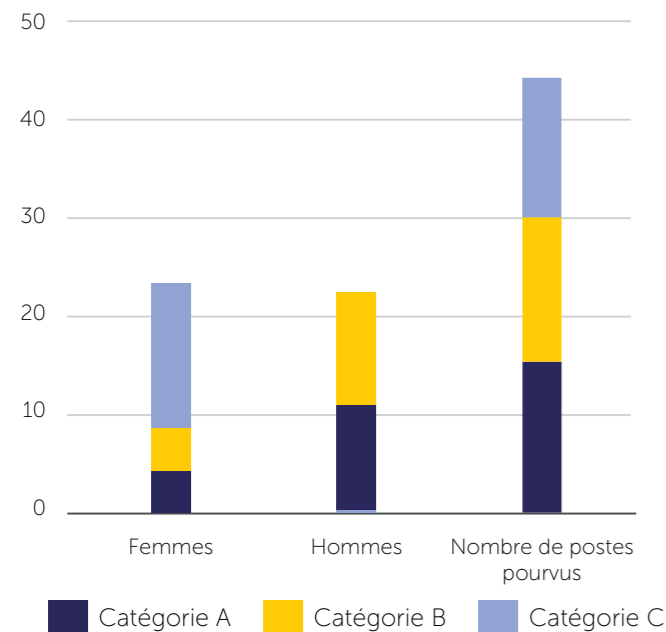
Organisation d'une journée annuelle de cohésion pour tous les agents

Organisation d'une journée annuelle « séminaire des chefs de service »

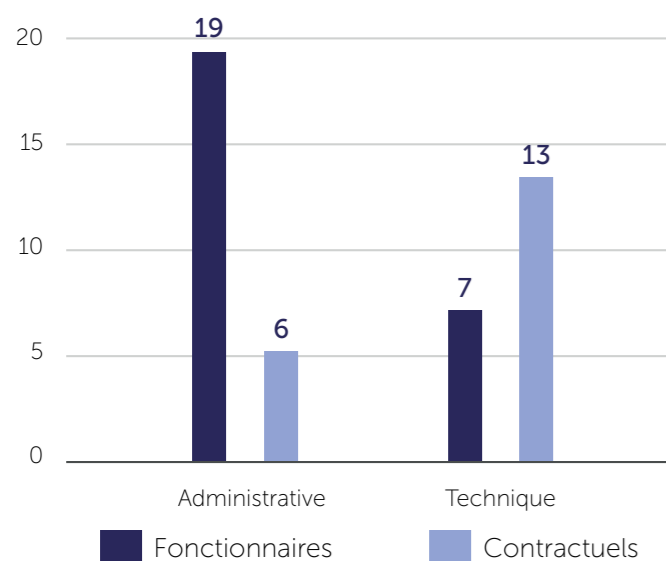


L'âge moyen des agents en 2023 est de **45 ans**.

Répartition des agents par genre et par catégorie



Répartition des agents par filière et statut



FORMATION

LES CHIFFRES CLÉS

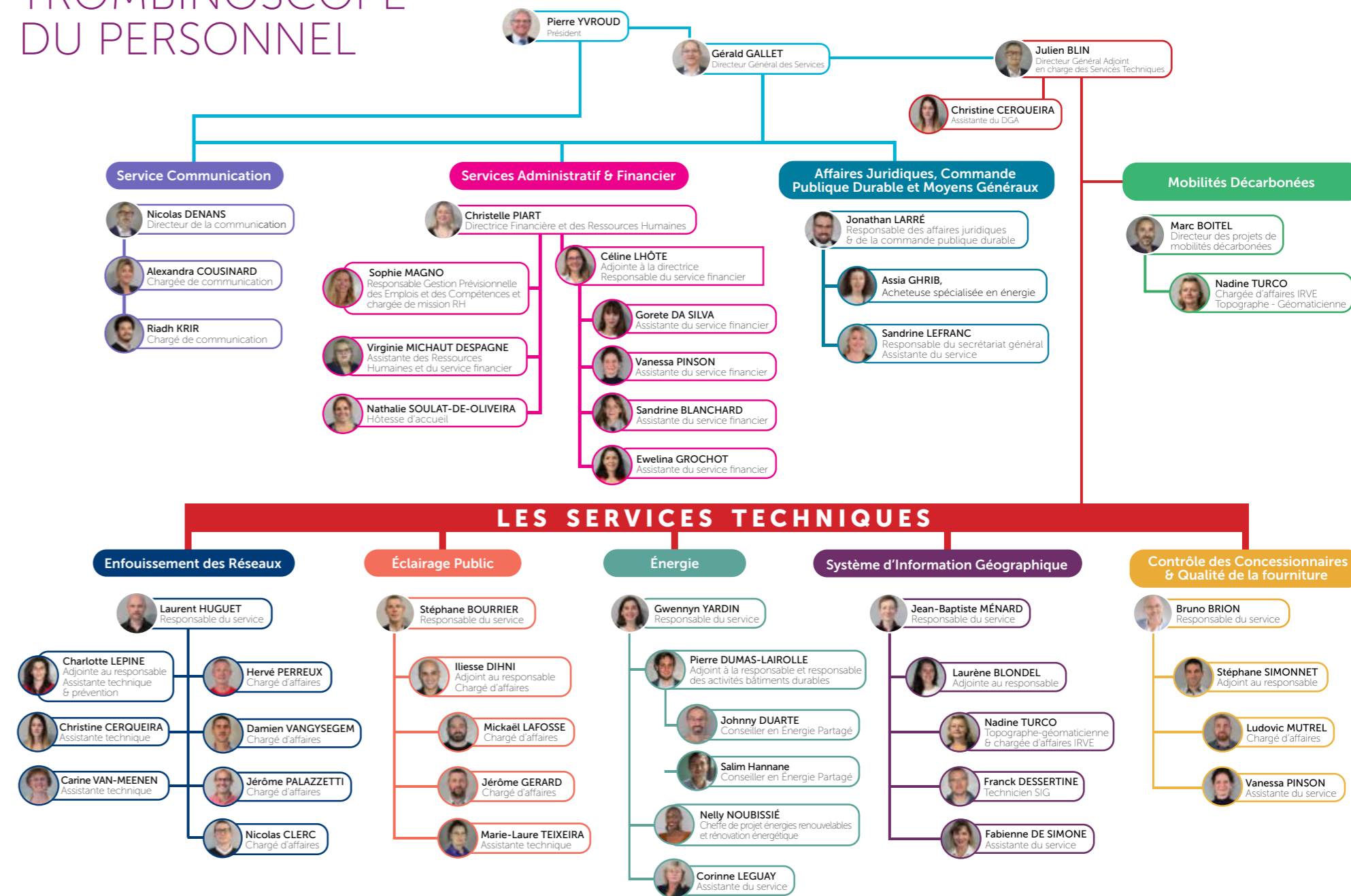
Cotisations CNFPT : **15 084 €**
 Autres organismes : **22 096 €**
260 jours de formation, soit une moyenne de **5,9 jours** par agent
369,5 jours épargnés sur le Compte Épargne Temps (CET)
0 déclaration d'accident de travail

LES AXES STRATÉGIQUES DU PLAN DE FORMATION 2022 - 2024

- Renforcer les compétences et pratiques managériales des cadres
- Sensibiliser les agents à l'égalité professionnelle
- Renforcer les compétences rédactionnelles des agents
- Renforcer les compétences techniques des agents
- Favoriser la Qualité de Vie au Travail
- Promouvoir l'hygiène, la sécurité et la santé et prévenir les risques

TROMBINOSCOPE DU PERSONNEL

* Actualisé au 1^{er} juillet 2024



Les outils de communication



LES RAPPORTS DU CONTRÔLE DES CONCESSIONNAIRES ÉLECTRICITÉ – GAZ – QUOTIDIEN



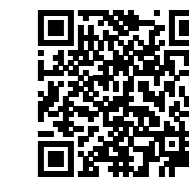
LES FICHES COMMUNES



LE SDESM MAG'



LE RAPPORT D'ACTIVITÉ



Consultez les rapports d'activité du SDESM

LA NEWSLETTER MENSUELLE



Abonnez-vous à notre newsletter !

LES RÉSEAUX SOCIAUX



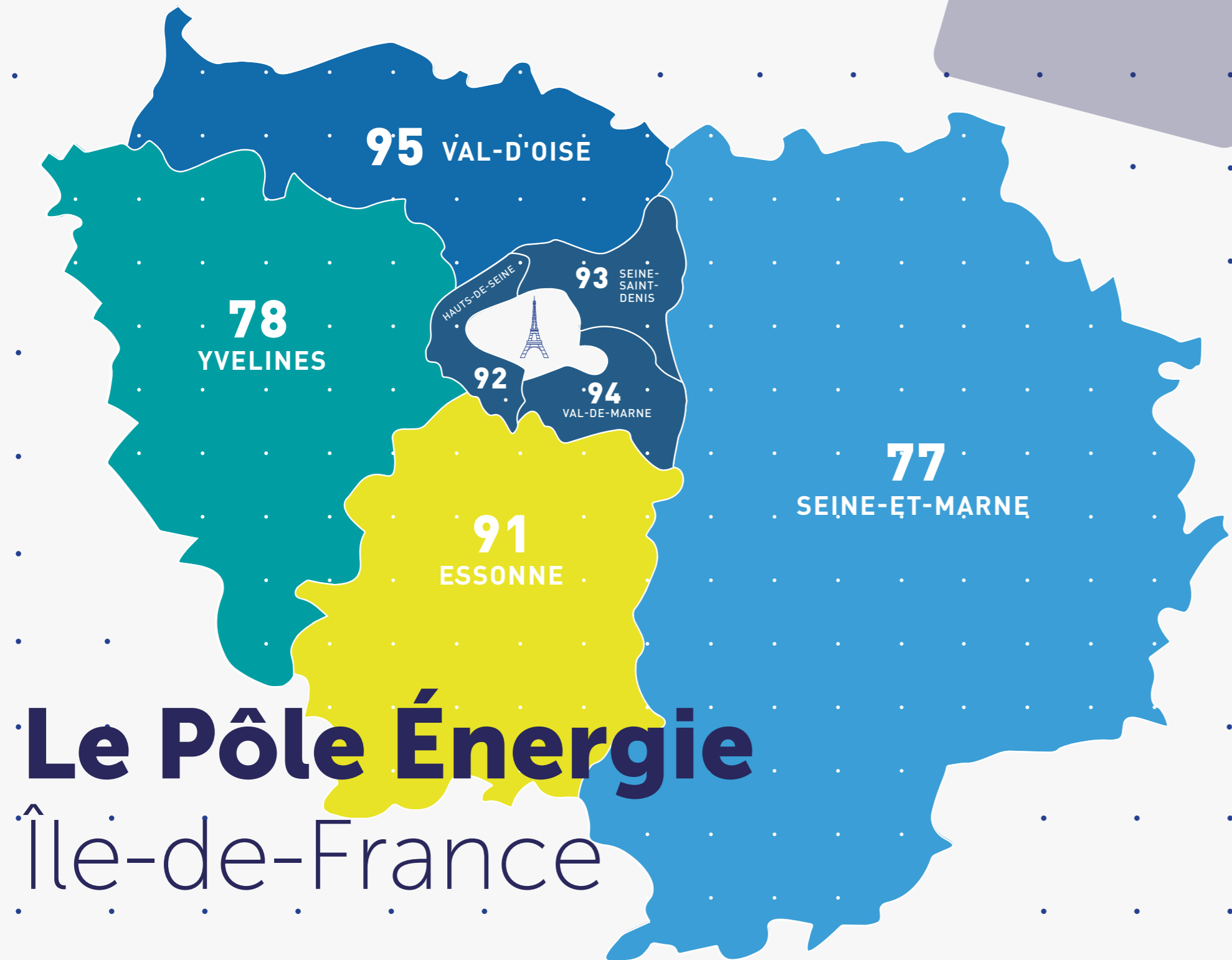
sdesm77
3 083 abonnés



@SDESM77
313 abonnés



@SDESM77
55 vidéos en ligne



Le Pôle Énergie Île-de-France

Le Pôle Énergie Île-de-France



**Christian
POTEAU**

Vice-président
Chargé des relations avec les 8
territoires et les syndicats d'énergie
d'Île-de-France

“ **En favorisant les échanges et la mutualisation de nos connaissances et de nos compétences, le Pôle Énergie Île-de-France s'affirme comme un véritable moteur de la transition énergétique sur l'ensemble du territoire francilien.** ”



1 184
collectivités



10
millions d'habitants

Réunissant les 6 principales autorités organisatrices du service public local de distribution de l'énergie d'Île-de-France, le Pôle Énergie a été créé en 2017, à l'initiative du SDESM, afin d'optimiser, de rationaliser et de coordonner leurs actions sur leurs territoires respectifs, au service de toutes les collectivités franciliennes.

Le Pôle Énergie Île-de-France regroupe :

- Le **SDESM** (Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne),
- Le **SDEVO** (Syndicat départemental d'énergies du Val-d'Oise),
- Le **SEY 78** (Syndicat d'Énergie des Yvelines),
- Le **SIGEIF** (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France),
- Le **SIPPEREC** (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication),
- Le **SMOYS** (Syndicat mixte d'énergie Orge-Yvette-Seine).

Cette entente a pour objectif de partager l'expertise et le savoir-faire des syndicats membres afin de répondre efficacement aux enjeux de la transition énergétique du territoire.

L' ACTION DU PÔLE EN 2023

En vue du 39^e congrès de la FNCCR organisé à Besançon en juin 2024, le pôle énergie Île-de-France a signé une convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'actions de communication.



Les sociétés d'économie mixte

LA SEM SDESM ENERGIES



En 2023, la Sem SDESM énergies a continué son développement dans l'activité solaire. Trois événements principaux sont venus ponctuer l'année : l'achèvement et le dépôt du dossier de permis de construire d'une centrale solaire sur la commune de Mousseaux-les-Bray, la réalisation des chantiers de 3 ombrières solaires au sein du programme de la Solaire Francilienne et enfin l'obtention du permis de construire pour la centrale solaire de Boissise-la-Bertrand.

Au-delà de ces événements principaux, la société a continué son développement en démarrant de nouveaux projets notamment un premier projet solaire flottant sur un ancien lac de carrière. Enfin, la SEM a participé, comme membre du jury à l'Appel à Manifestation d'Interêt (AMI) de la commune de Bussy-Saint-Georges pour le montage d'un projet de production et de distribution d'hydrogène renouvelable. La SEM a validé sa participation financière au projet avec les opérateurs retenus.

LES RÉALISATIONS EN 2023

- Une ombrière solaire de 100 kWc sur la commune de Machault
- Une ombrière solaire de 100 kWc sur la commune de Fontenay-Trésigny
- Une ombrière solaire de 100 kWc sur le site du SDESM à la Rochette
- La société a également créé la SAS Les Bonnes en partenariat avec la commune de Moisenay



NOS PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

La Solaire Francilienne poursuit son développement de nouvelles capacités solaires en toitures avec 5 sites identifiés dont le développement devrait démarrer en 2024 pour un total de près de 2 MWc.

Sur le projet de Boissise-la-Bertrand (*projet ci-contre*), après l'obtention du permis de construire, l'ensemble de la préparation de chantier devrait s'engager en 2024 avec la recherche du financement, la sélection des différentes entreprises de travaux, d'assurances, de maintenance avant un démarrage du chantier en toute fin d'année.

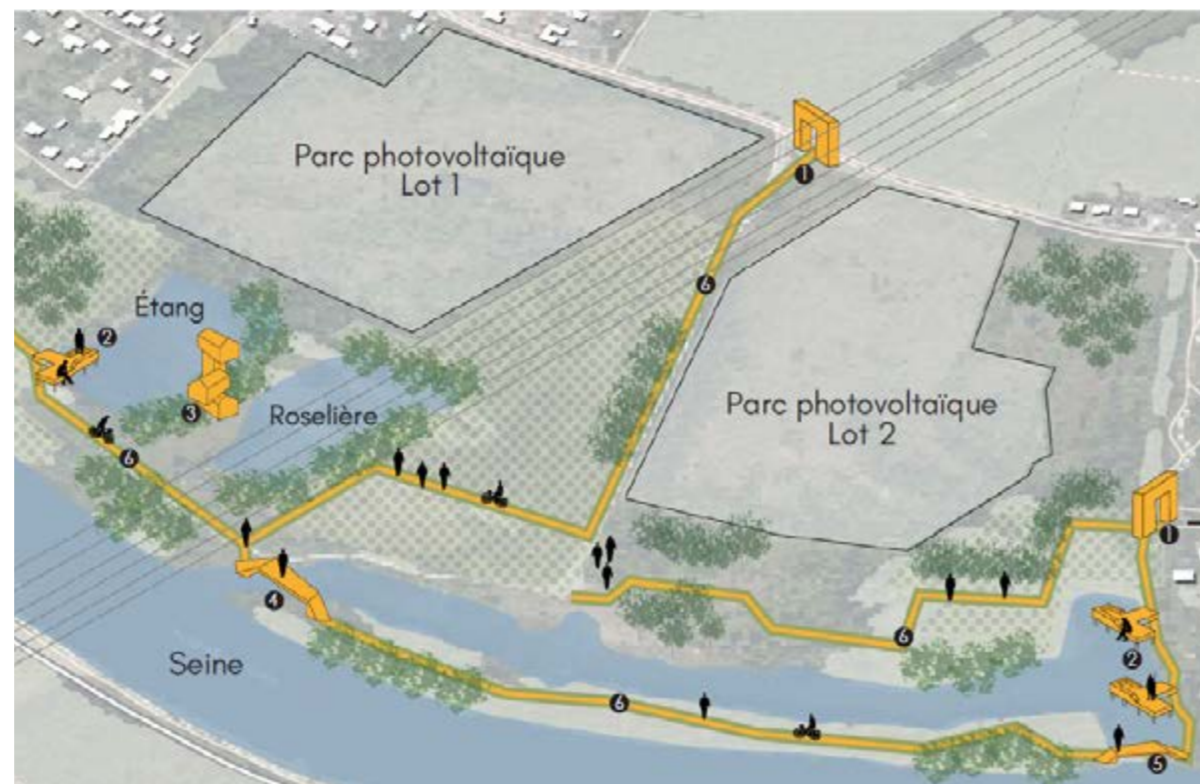
Sur le projet de centrale solaire de Mousseaux-les-Bray, l'objectif principal en 2024 est l'obtention du permis de construire après l'ensemble des étapes d'instruction et d'enquête publique.

Le projet des Bonnes à Moisenay sera poursuivi en 2024 après la signature du partenariat avec la commune jusqu'à l'achèvement des études et le dépôt du permis de construire en fin d'année.

Trois nouveaux projets devraient démarrer en 2024 :

- les études pour la mise en place d'une centrale solaire flottante sur un lac de carrière à Bazoches-lès-Bray,
- le démarrage du développement d'une centrale solaire à Livry-sur-Seine
- l'équipement du centre technique municipal de Coulommiers.

Enfin, le permis de construire du projet éolien d'Ichy est également attendu en 2024.



LA SEM BI-MÉTHA 77

La Sem Bi-Metha77, au capital de 3 750 000 €, a pour objet principal de développer, concevoir, construire et exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de l'agglomération Melun Val de Seine.

Les actionnaires actuels de Bi-Metha77 sont le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (53,33% du capital social), la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (26,67%), la SEM Ile-de-France Energies et Territoires (10,67%), la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (2,67 %), ENGIE (2,67 %), Holding Jullemier (2,67%) et la commune de Dammarie-lès-lys (1,32%).

La Sem Bi-Metha77 est accompagnée par le groupement Merlin/Solagro/Safege/Warnery, désigné après consultation publique, qui assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) jusqu'à la réception de l'usine.

Le marché global de performance (MGP) pour la conception, la réalisation et l'exploitation de l'unité de méthanisation a été attribué, après une procédure de marchés publics, au groupement VEOLIA (mandataire) / OTV / ARKOLIA / ELCIMAI Environnement / BW/Wolf / TPGoulard / Canard / Itesya.

Le marché (MGP) est structuré comme suit :

- Tranche ferme : études de conception (basic design & detail design)
- Tranche optionnelle : travaux de construction
- Tranche optionnelle : exploitation de l'unité pour 6 ans incluant des apports d'intrants



La tranche ferme affermie est en cours d'exécution. Le permis de construire et l'autorisation ICPE ont été obtenus respectivement le 8 décembre 2023 et le 15 février 2024. Après une phase de structuration financière en cours, le planning du projet Bi-Metha77 prévoit un démarrage des travaux au cours du premier semestre 2025.





Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne

SUIVEZ NOUS

